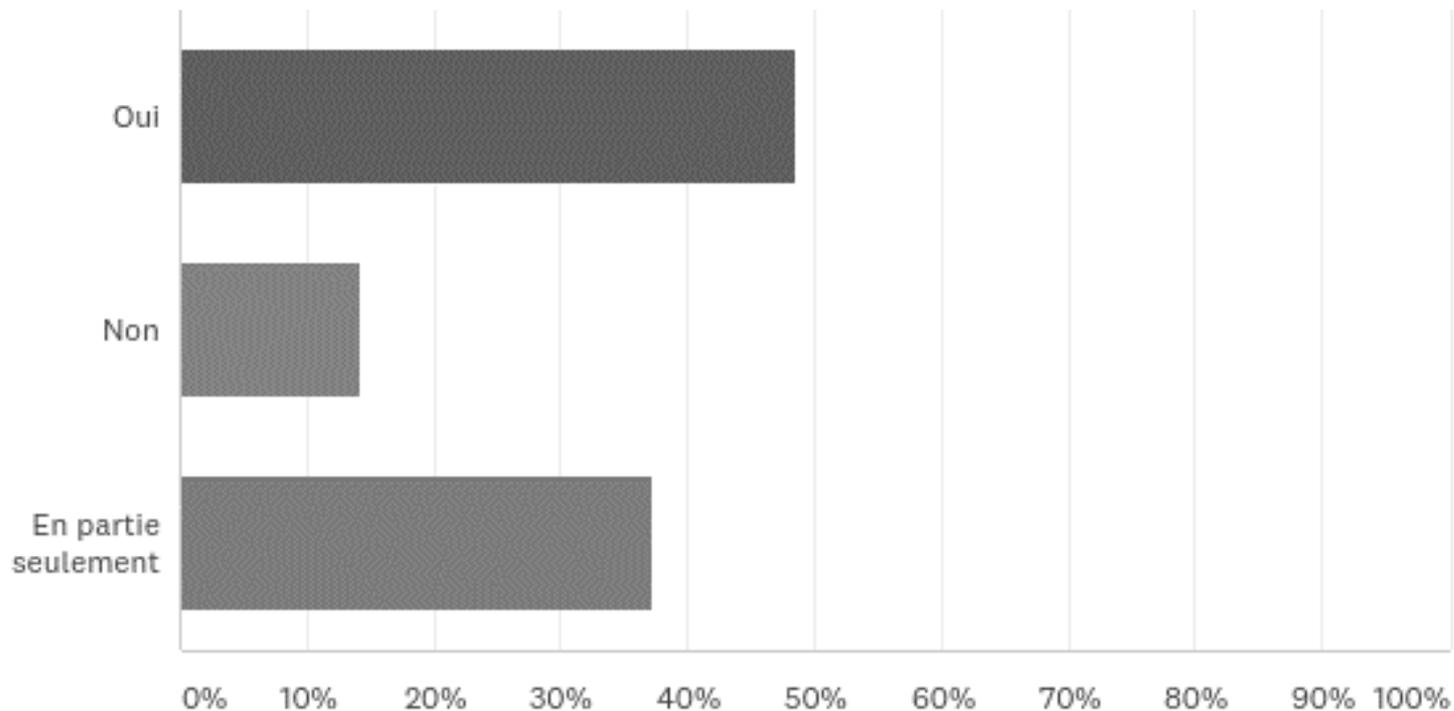


COVID-19 - Enquête nationale auprès des membres de l'Agora des Directeurs Sécurité-Sûreté - Avril 2020

Total des réponses au sondage (du 16 avril au 23 avril) : 128

Partie I - Pour les organisations concernées par les mesures de confinement n'appartenant pas à l'un des secteurs considérés comme essentiels

Q1: Les mesures de sécurité-sûreté, mises en place dans le cadre du confinement, ont-elles pu être anticipées ?



Agora des
Directeurs de la Sécurité

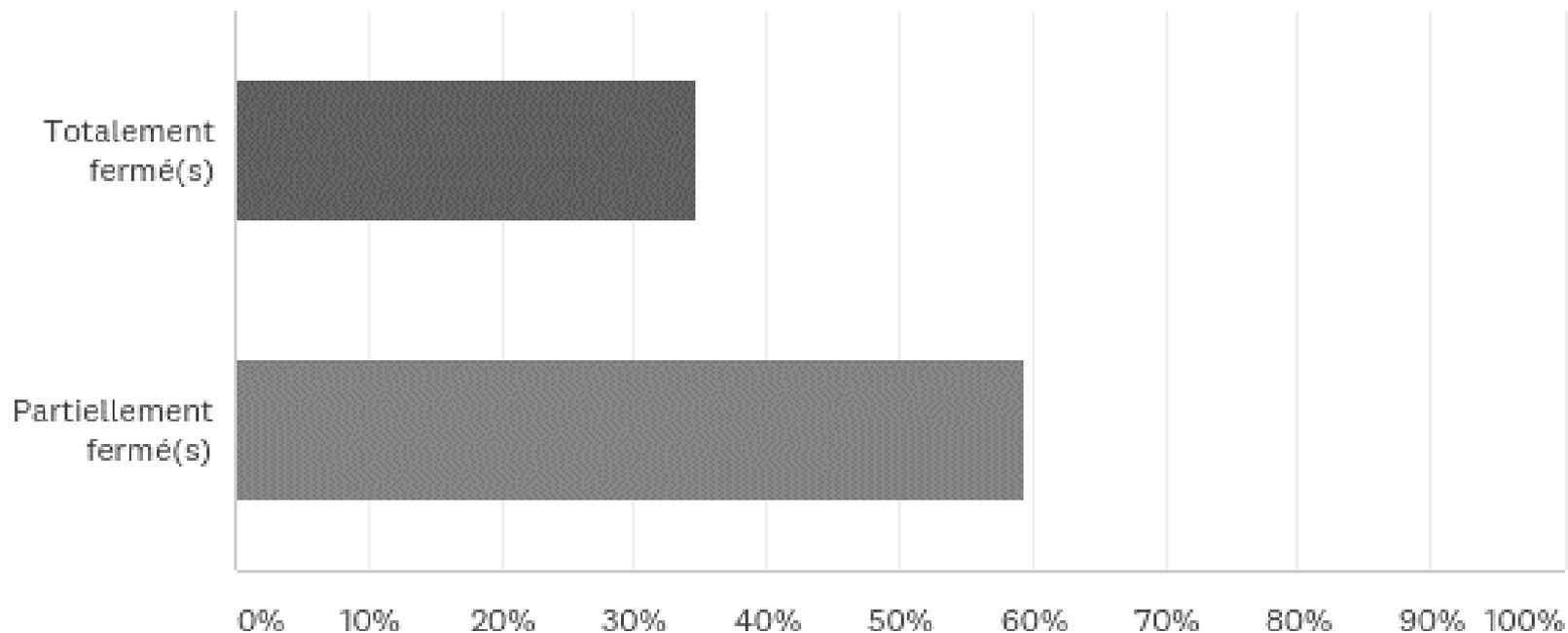
PARIS • LYON • LILLE • BORDEAUX • TOULOUSE
MARSEILLE • NANTES • STRASBOURG
NICE • MONACO • CANNES

Agora Managers, une marque d'Agora Clubs

42 avenue de la Grande Armée - 75017 Paris - Tel : 01 47 42 76 60 – Fax : 01 40 17 99 21

Sites internet : www.agorasecurite.com

Q2: L' établissement(s) a (ont) été



Agora des
Directeurs de la Sécurité

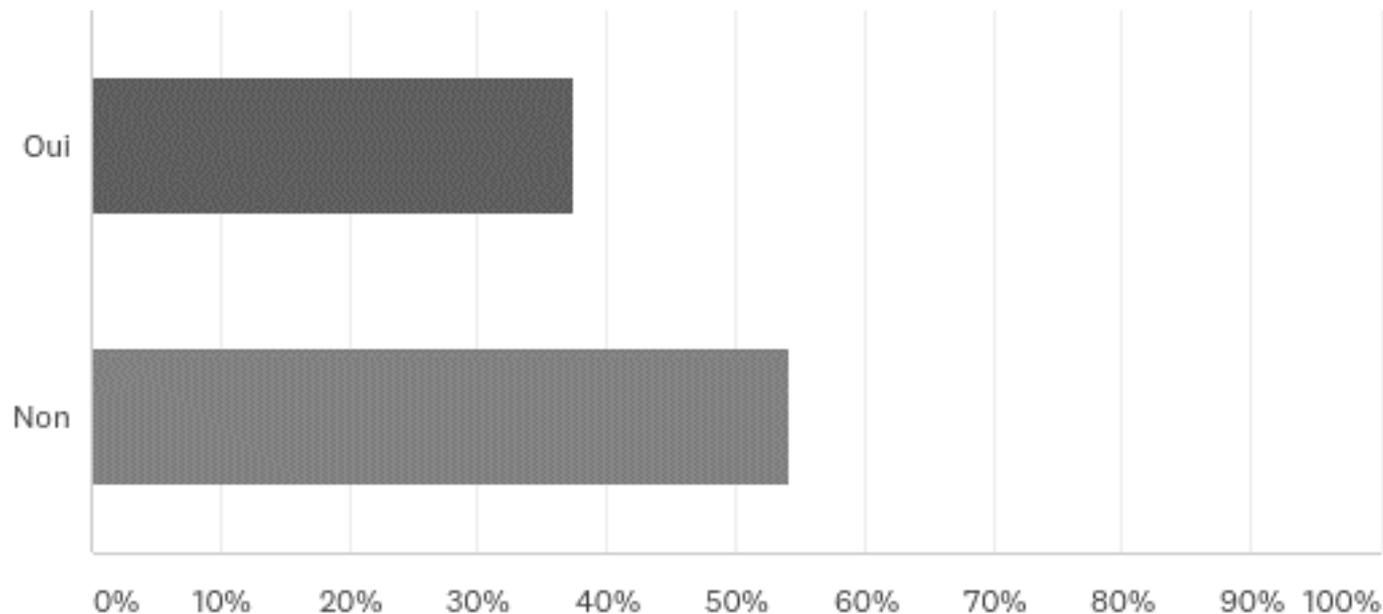
PARIS • LYON • LILLE • BORDEAUX • TOULOUSE
MARSEILLE • NANTES • STRASBOURG
NICE • MONACO • CANNES

Agora Managers, une marque d'Agora Clubs

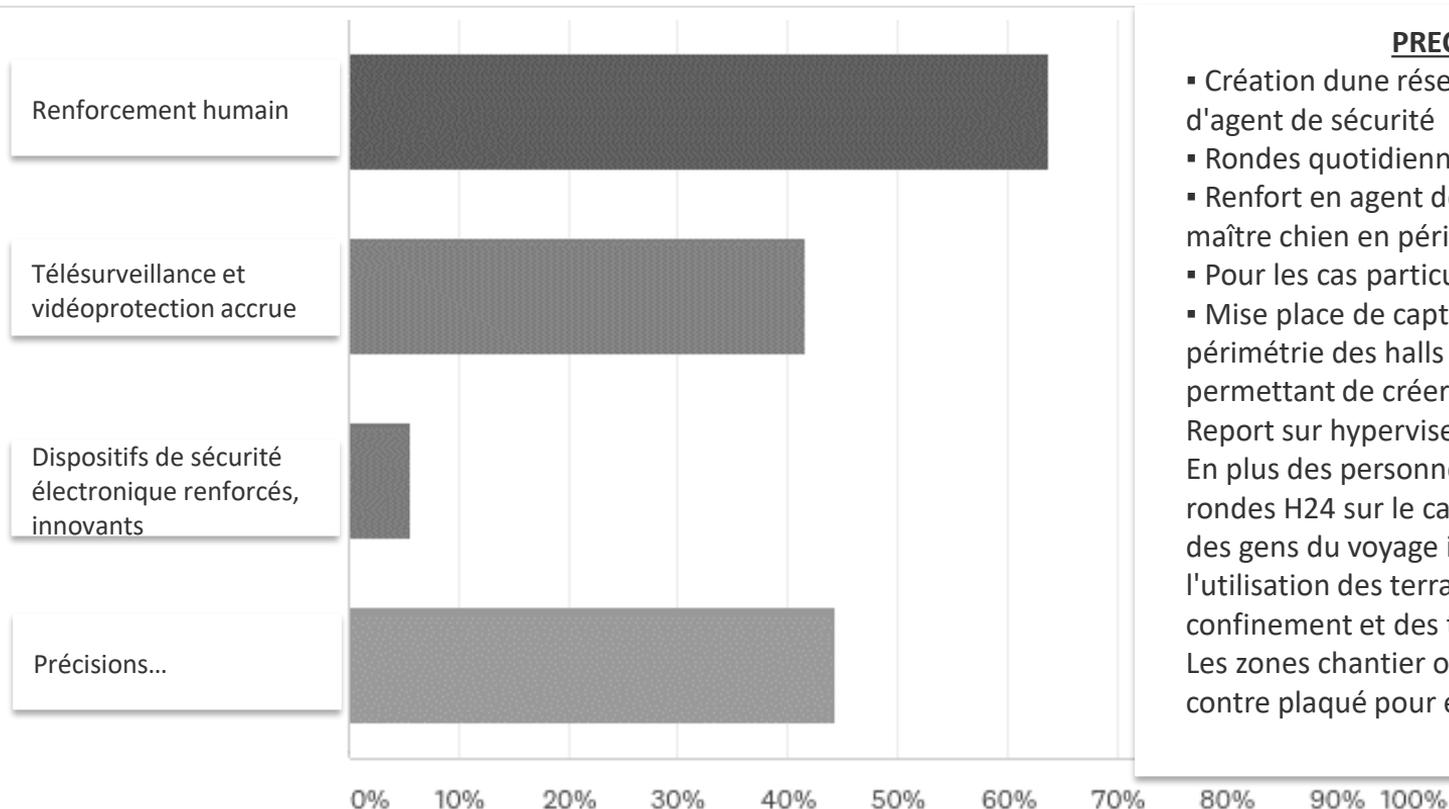
42 avenue de la Grande Armée - 75017 Paris - Tel : 01 47 42 76 60 – Fax : 01 40 17 99 21

Sites internet : www.agorasecurite.com

Q3: Si totalement fermé, les dispositifs de sécurité/sûreté ont-ils été renforcés



Q4: Ces dispositifs ont été renforcés via...



PRECISIONS

- Création d'une réserve opérationnelle d'agent de sécurité
 - Rondes quotidiennes
 - Renfort en agent de sécurité 24/24 avec maître chien en période nocturne
 - Pour les cas particuliers, appel à des ADS
 - Mise place de capteurs LORA sur la périmétrie des halls d'expositions permettant de créer une étanchéité. Report sur hyperviseur sûreté
- En plus des personnels logé un ADS fait des rondes H24 sur le campus pour la gestion des gens du voyage installé récemment, l'utilisation des terrains de foot pendant le confinement et des tentatives d'intrusion. Les zones chantier ont été bouchés par du contre plaqué pour éviter les intrusions.

Q4: Ces dispositifs ont été renforcés via... (suite)

PRECISIONS

SECURITE HUMAINE

- Création d'une réserve opérationnelle d'agent de sécurité
- Rondes quotidiennes - Rondes périmétriques, plusieurs fois par jour/nuit, de manière aléatoire, 7/7j
- Renfort en agent de sécurité 24/24 avec maître chien en période nocturne
- Rondes H24 pour la gestion des gens du voyage installés récemment, l'utilisation des terrains de foot pendant le confinement et des tentatives d'intrusion. Les zones chantier ont été bouchées par du contre plaqué pour éviter les intrusions.
- Renforcement humain plus lié à la maladie qu'à des problèmes de sûreté
- Fermeture avec filtrage. Autorisations déclarées, en amont, pour les activités. Ouvertures suite contrôles via agent de sécurité

TELESURVEILLANCE

- TLS + Télévidéoprotection renforcée

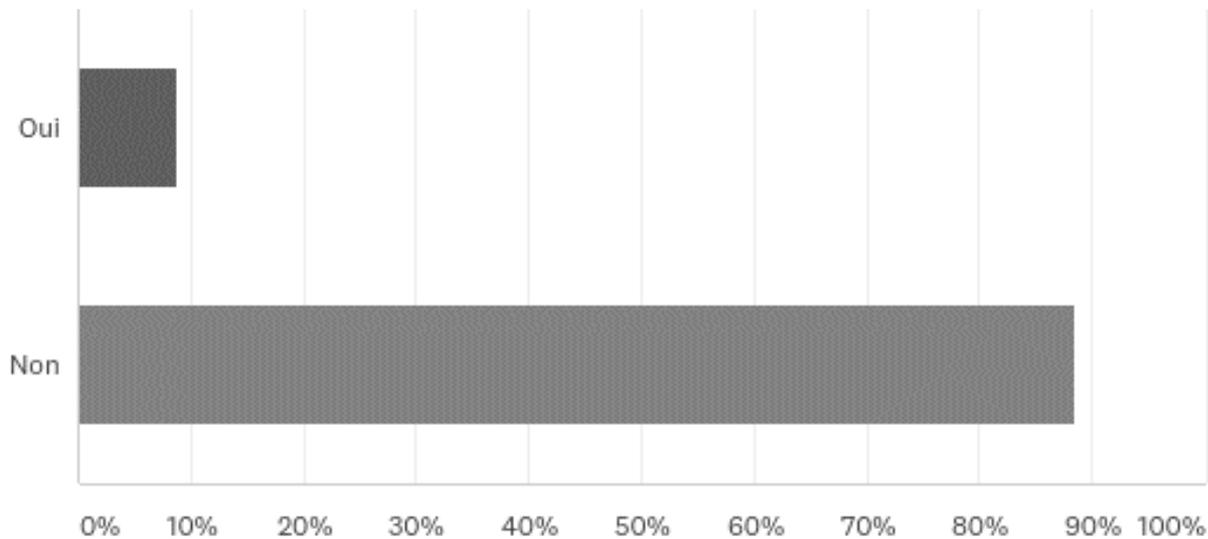
SECURITE ELECTRONIQUE

- Mise place de capteurs LORA sur la périmétrie des halls d'expositions permettant de créer une étanchéité. Report sur hyperviseur sûreté
- Mise en place vidéo sur les lieux dépourvus
- Dispositif ramené à 50% et transfert vidéo au CPU de la ville

AUTRES

- Exploitation des systèmes de sécurité incendie est toujours assurée dans des conditions normales

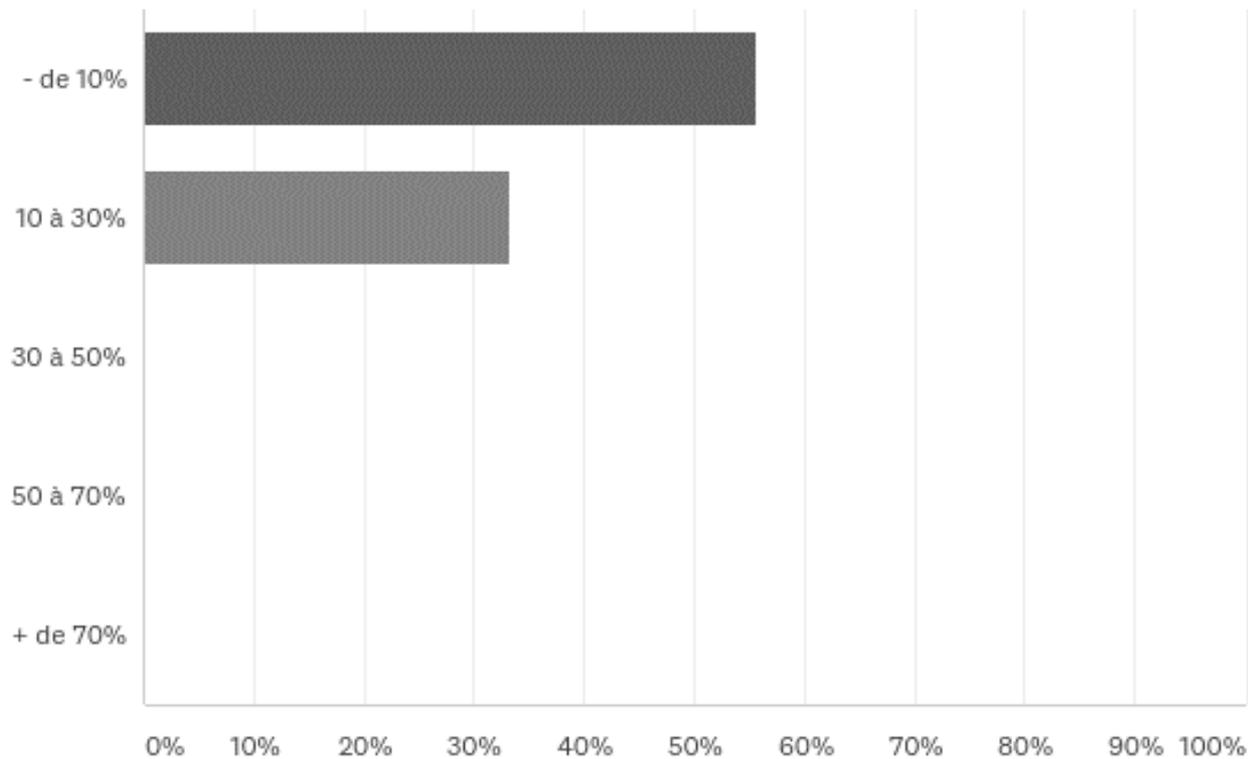
Q5: A-t-il été noté un accroissement de tentatives de vandalisme ?



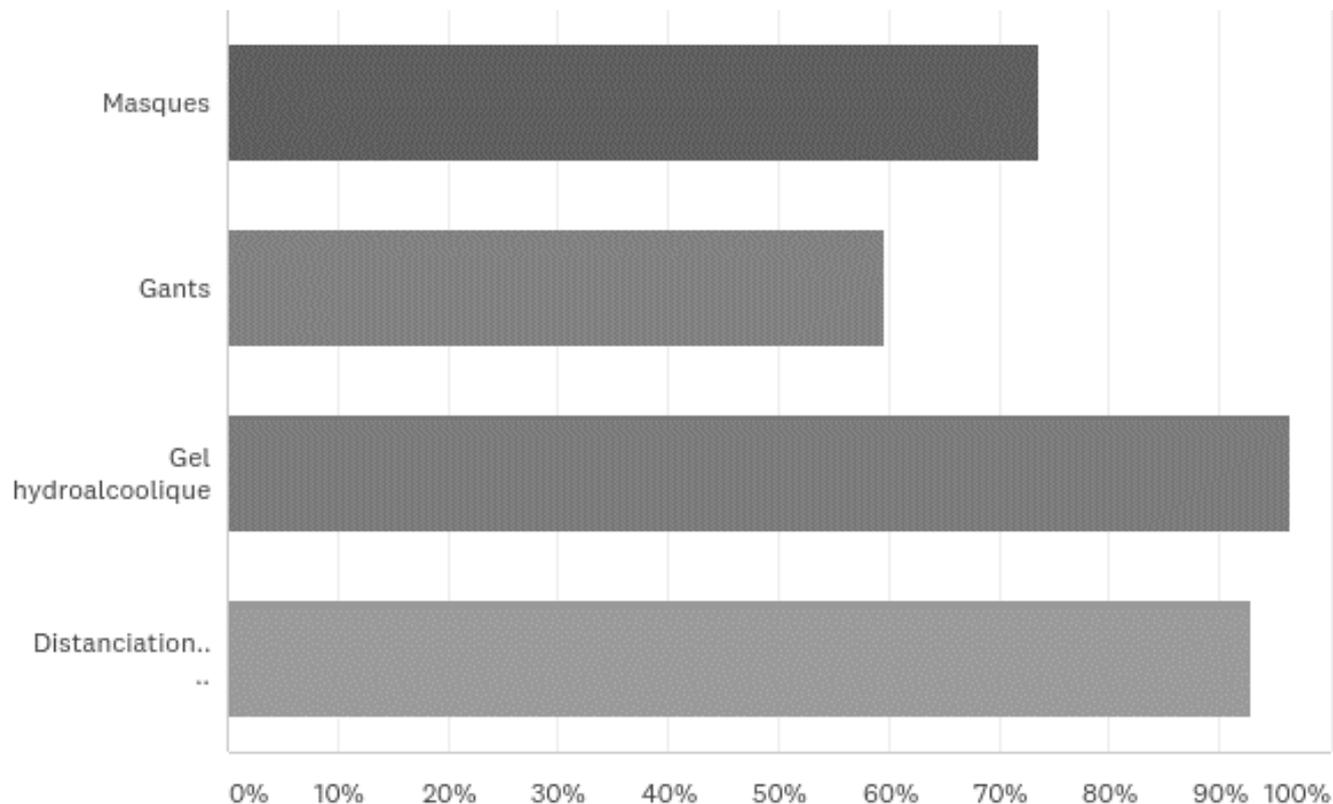
PRECISIONS

- Les espaces dédiés aux pratiques sportives
- Cyber, cambriolages, escroqueries
- Mineur, mais quelques vol de gel hydroalcooliques en particulier

Q6 : Si oui, quel est le pourcentage d'accroissement de tentatives ?



Q7: Si partiellement fermé, quelles mesures de sécurité prises pour les salariés devant se rendre sur le lieu de travail ?



Q7: Si partiellement fermé, quelles mesures de sécurité prises pour les salariés devant se rendre sur le lieu de travail ? (suite)...

PRECISIONS

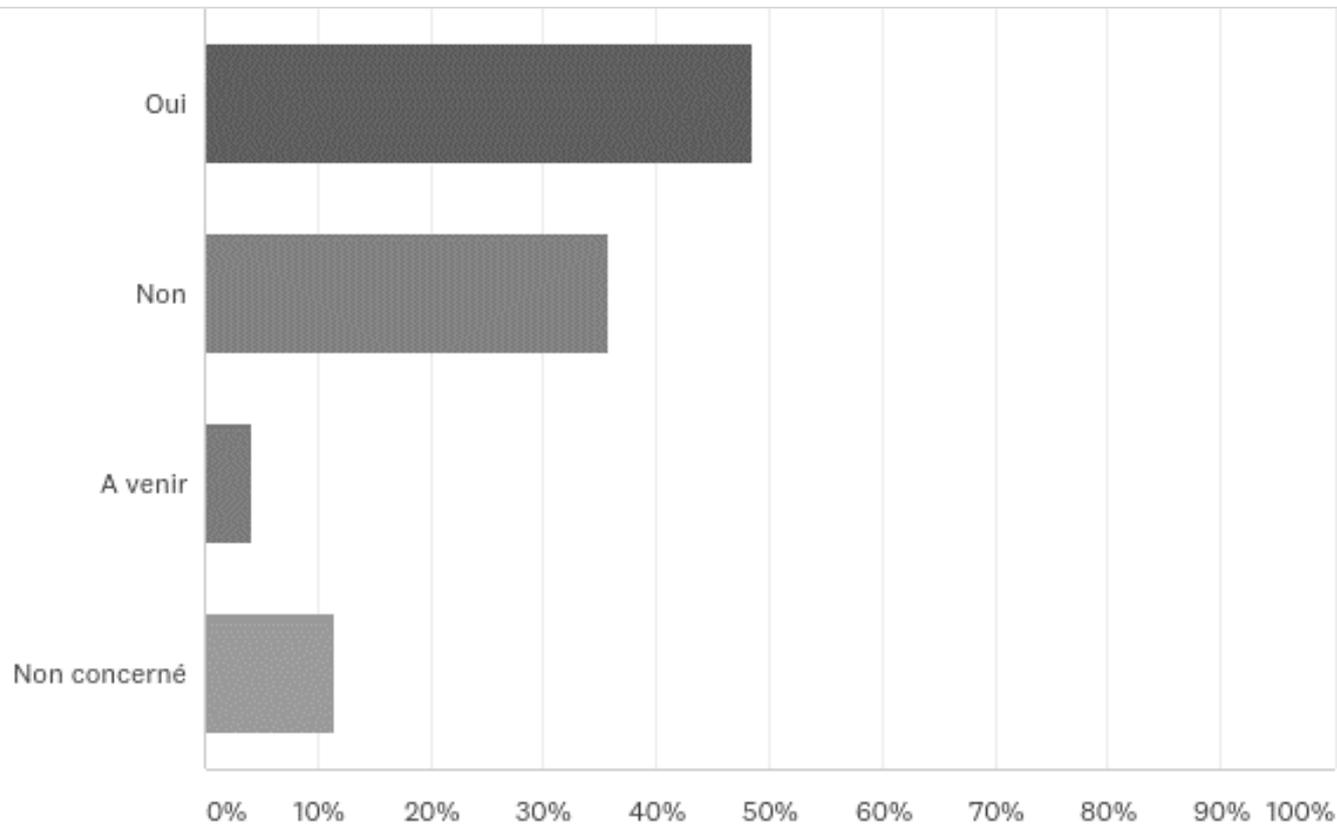
- Réduction du nombre d'accès du personnel
- Prise de température matin et soir – A l'entrée des sites
- Prise de température rendue obligatoire a l'entrée de chacun de nos sites. En cas de température supérieure à 38 degrés, l'employé est conduit immédiatement dans une salle de quarantaine prévue a cet effet jusqu'à l'arrivée d'un médecin.
- Pour limiter le nombre de salariés, tout employé souhaitant venir travailler sur un des sites doit faire une demande d'autorisation au directeur pays via notre application COVID dédiée. Sans cette autorisation dûment validée, l'accès lui est interdit par le personnel de sécurité du site.
- Installation de distributeurs de gel Hydro alcoolique aux endroits stratégiques,
- Renforcement du nettoyage et désinfection des postes de travail tous les WE
- Mise à disposition de kits de nettoyage sur tous les postes,
- Marquage au sol, revue des flux de circulation (Entrée/sortie) avec guides files et rubalise
- Blocage en ouverture des portes (Hors CF)
- Affichage des consignes - Affichage des gestes barrières
- Organisation des horaires et des temps de pause
- Mise en place de poubelle dédiées aux masques et gants usagés
- Affichage de la méthode de port du masque
- Accès à une aide psychologique
- Nous travaillons actuellement sur un système de distanciation électronique et l'installation de caméras thermographies à l'entrée des sites afin d'éviter la prise de T° manuelle

Q7: Si partiellement fermé, quelles mesures de sécurité prises pour les salariés devant se rendre sur le lieu de travail ? (suite)...

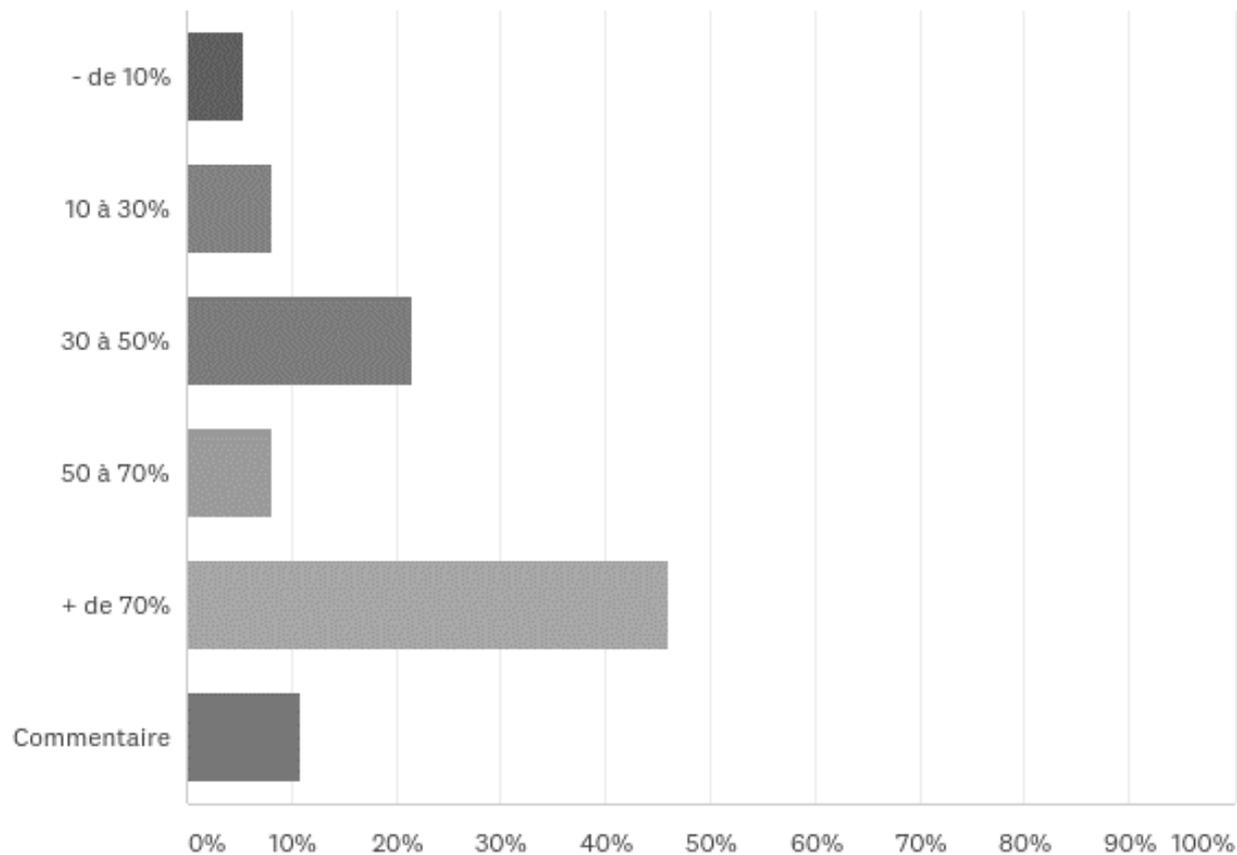
PRECISIONS

- Accès au parking pour l'ensemble du personnel devant travailler physiquement sur site (pour éviter l'emprunt des transports en commun)
- Trajet : Véhicule personnel ou taxi (pris en charge par l'entreprise)
- Plan de prévention dédié COVID 19 avec les partenaires dont l'activité à continuer (maintenance des installations, gardiennage, nettoyage des locaux, etc.)
- Protocole de désinfection des locaux dès information sur un cas de suspicion dans l'équipe (*nous avons plusieurs agences sur l'ensemble de la région*). ▪ Accord préalable de la RH et de la Direction avant de se rendre sur le site, distribution de masque et de gel par la sécurité, désinfection du bureau ou lieu où s'est rendu la personne (bureau)
- Fermeture des RIE mais livraison de plateaux repas tout préparés
- Séparation des sanitaires Décalage des horaires
- Lingettes désinfectantes pour véhicule de service
- 1 personne par bureau 1 personne dans la salle de pause ou à la machine à café
- Procédure d'accès spécifique. Passage au PCS obligatoire pour identification de la zone à nettoyer après passage, validation chef d'établissement et RH obligatoire.
- Magasin totalement fermé, quelques travaux en cours. Toutes les barrières de protection sont respectées et les intervenants sont munis de masques, gants, gel. Poste de sécurité désinfecté 2 x par jour.
- Protection par dispositif plexiglas
- Privilégier les escaliers, mise à disposition de lingettes, roulement des équipes pour éviter les croisements
- Gants pour ouvrir le courrier
- Masques alternatifs achetés avant que les directives médicales et des autorités n'aient été données...

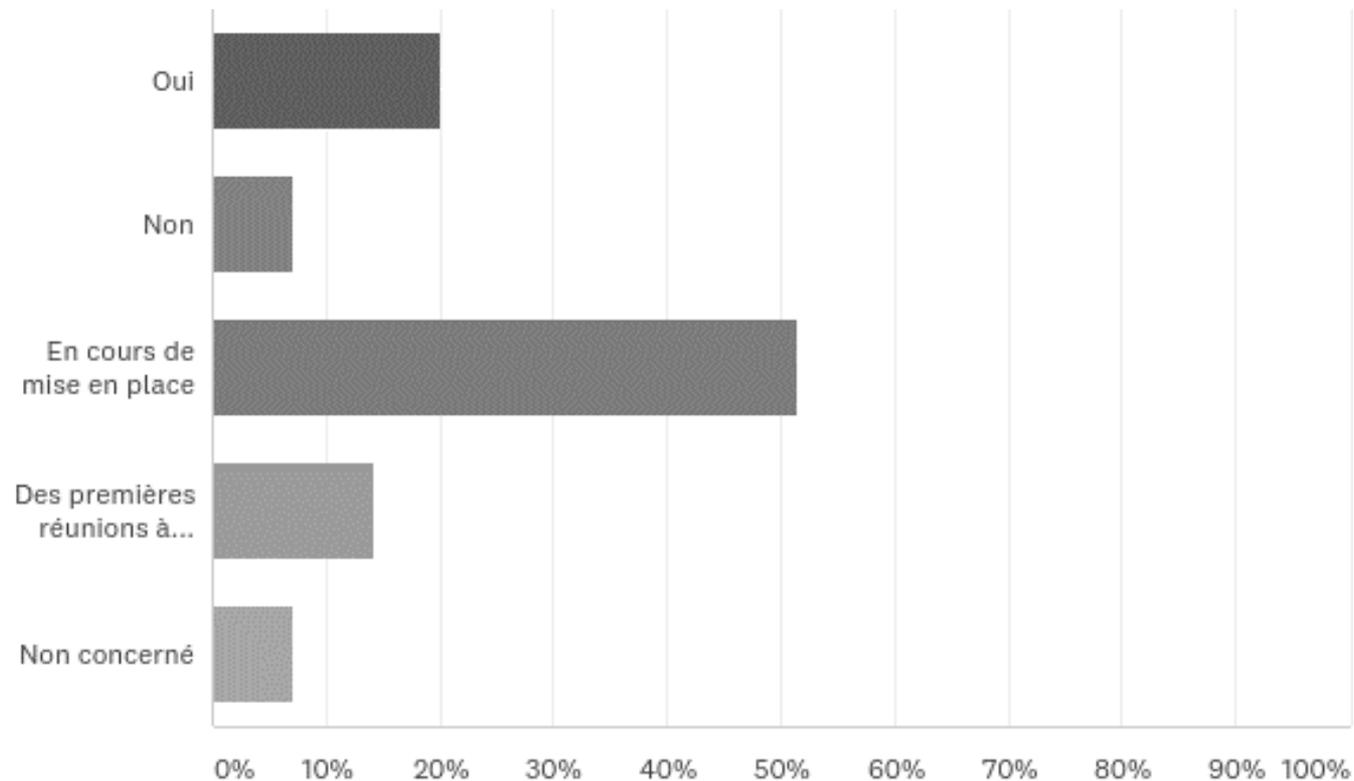
Q8: Votre entreprise/organisation a-t-elle dû avoir recours au chômage partiel ?



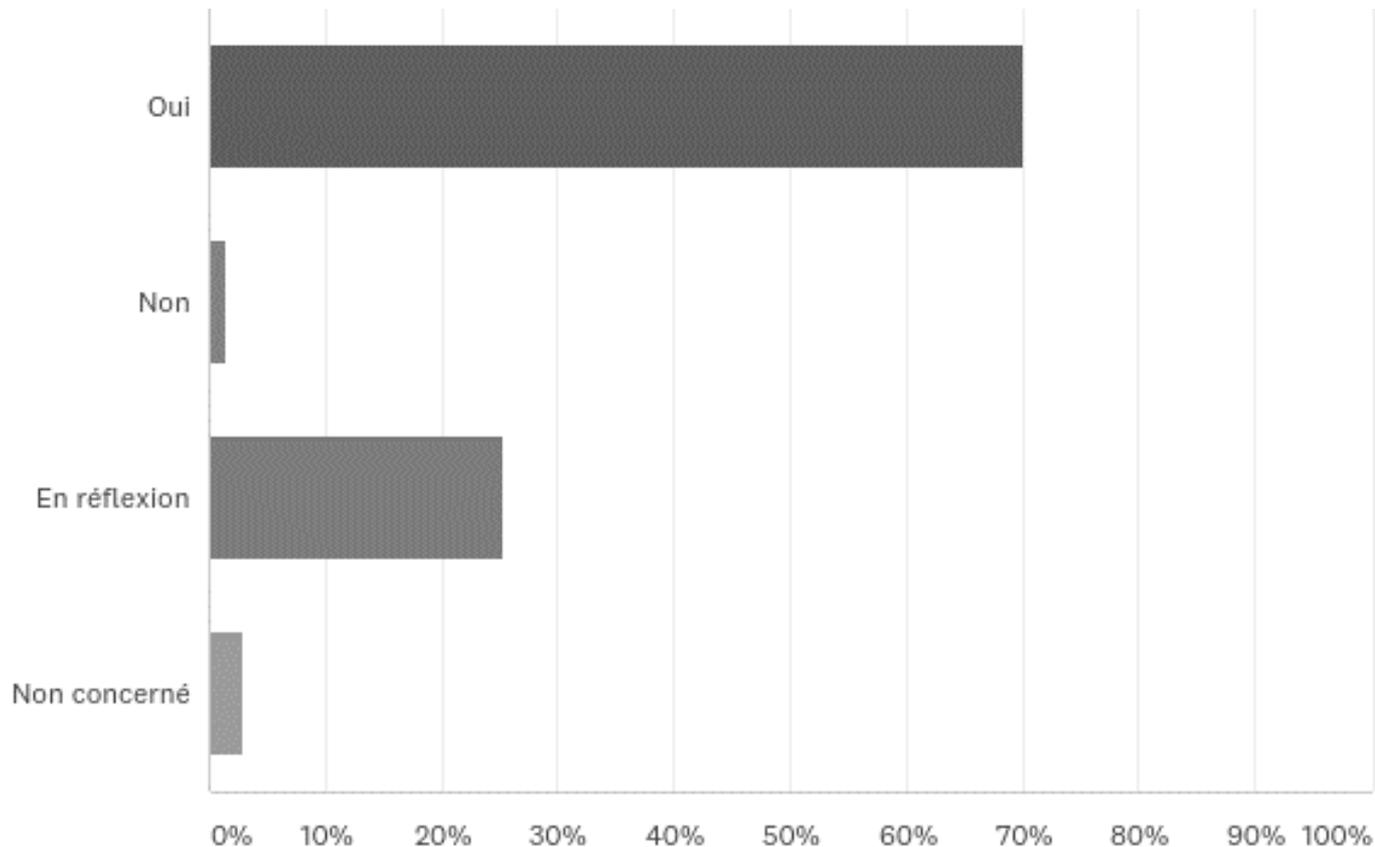
Q9: Si oui, quel pourcentage ?



Q10 : Un plan de reprise d'activité a t-il été mis en place ?



Q11 : Concernant ce plan de reprise d'activité, les mesures « barrières » (*zone de courtoisie d'un mètre minimum, nettoyage régulier des surfaces...*) seront-elles amplifiées ?



Agora Managers, une marque d'Agora Clubs

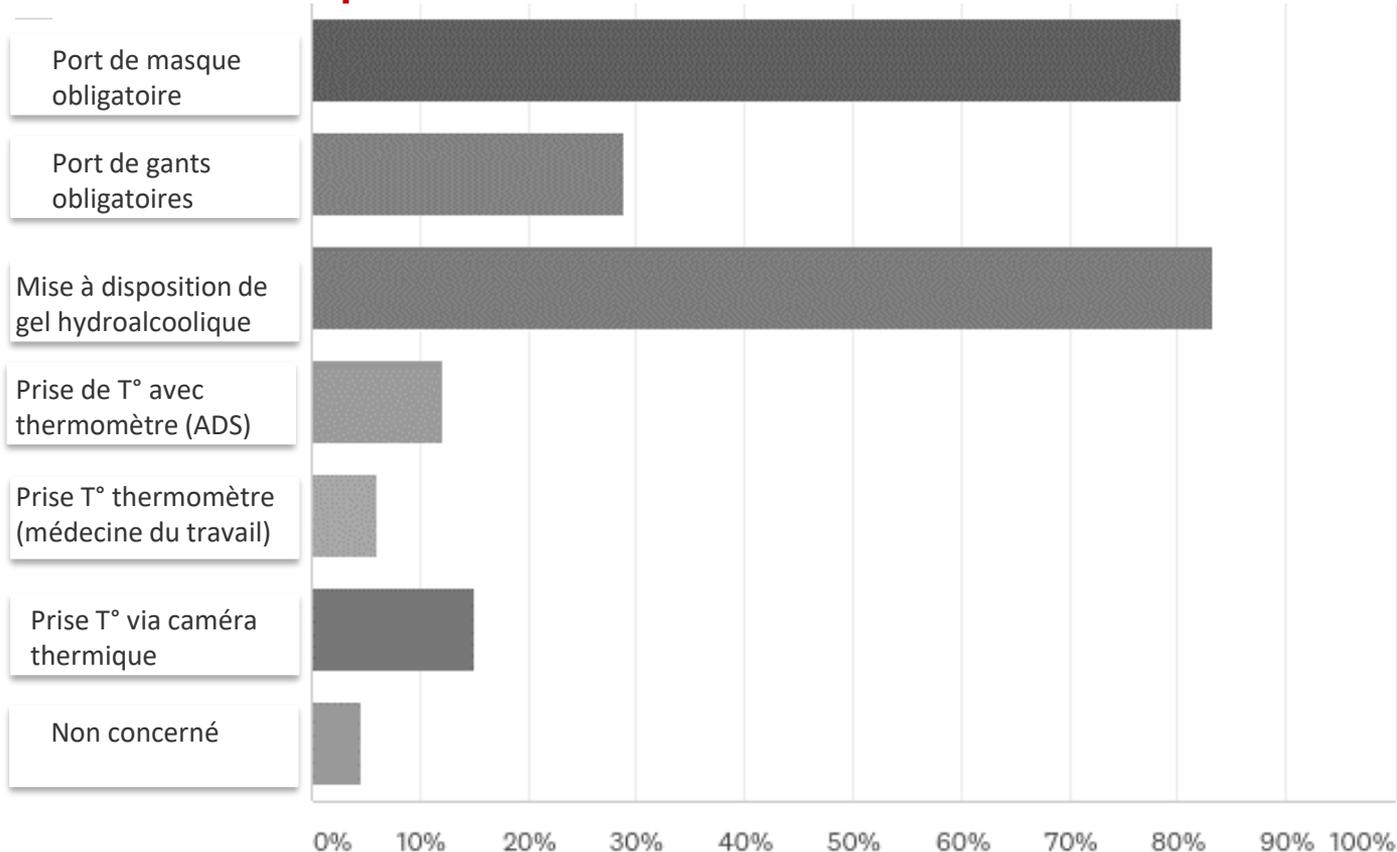
42 avenue de la Grande Armée - 75017 Paris - Tel : 01 47 42 76 60 - Sites internet : www.agorasecurite.com

Q11 : Concernant ce plan de reprise d'activité, les mesures « barrières » seront-elles amplifiées ? (suite)

PRECISIONS

- Passage à 2 mètres, si possible (surtout pas inférieur à 1 mètre)
- Nettoyage des surfaces régulières, fourniture d'alcool à 70% et chiffon microfibre pour nettoyage des outils informatiques
- Etude site par site est en cours pour déterminer les mesures les plus adaptées. Elles seront fonction du taux de retour physique à l'emploi, la Direction n'excluant pas le maintien de salarié en télétravail
- Explications sur les gestes barrières, mise à disposition de masques alternatifs, contrôle de température, évolutions concernant le télétravail...

Q12 : Concernant ce plan de reprise d'activité, quelles protections particulières seront mises en place ?

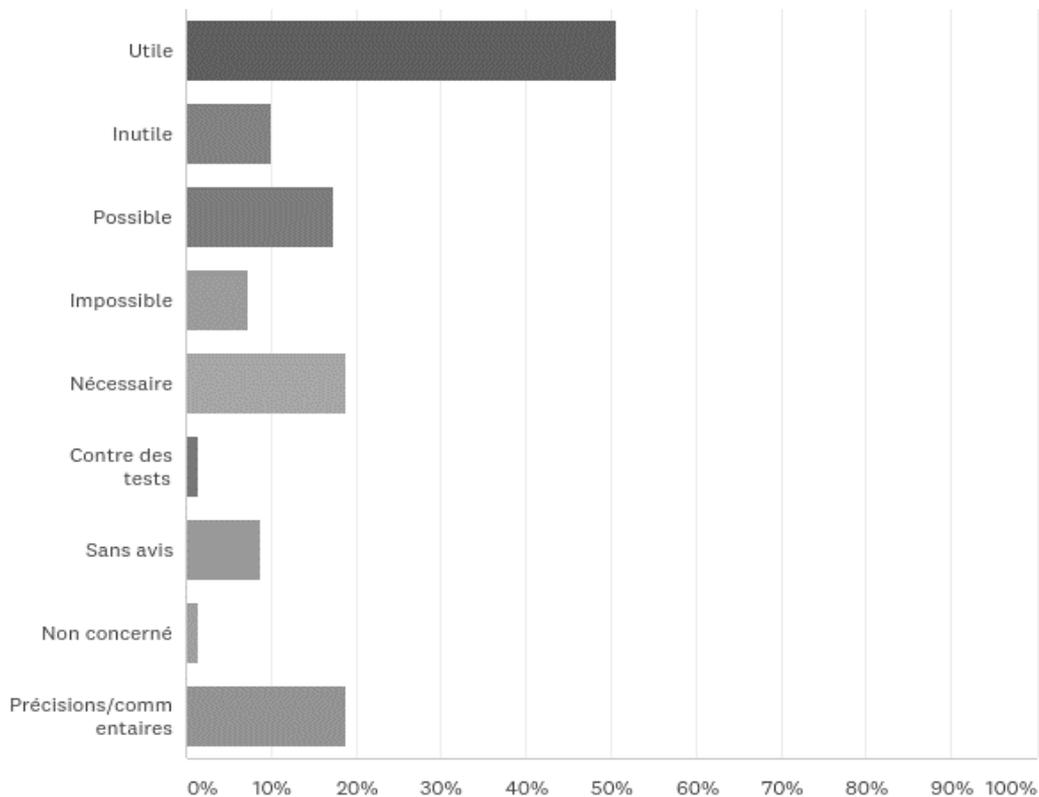


Q12 : Concernant ce plan de reprise d'activité, quelles protections particulières seront mises en place ? (suite)

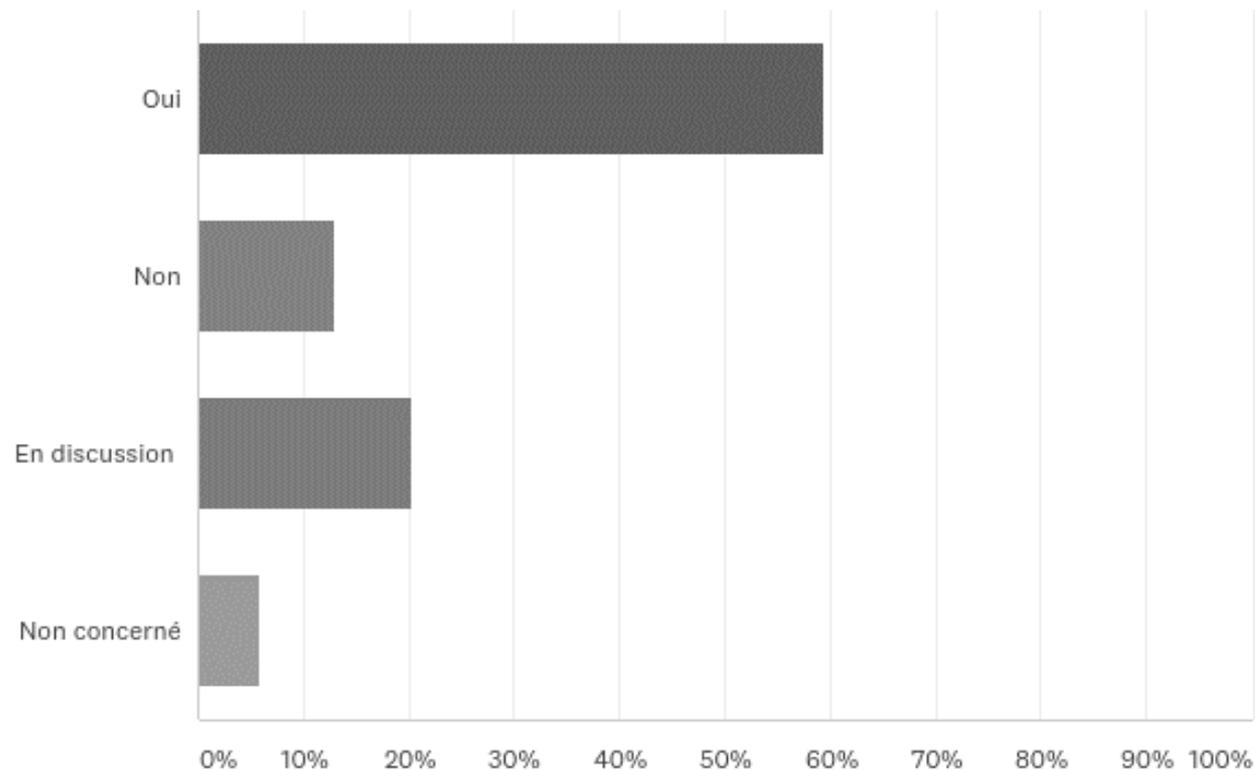
PRECISIONS

- Plan de reprise : prévoit une montée en puissance progressive, intimement liée à la charge de travail et aux demandes de nos clients. Le maintien en télétravail pour toute personne étant en mesure de le faire est l'une des dispositions principales retenue.
- La prise de température est, à mon sens, un dispositif non adapté – actuellement déconseillé par la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/coronavirus-covid-19-les-rappels-de-la-cnil-sur-la-collecte-de-donnees-personnelles>)
Les agents privés de sécurité ne peuvent assurer la prise de température sur des personnes dans le cadre de l'épidémie COVID-19. (En Ref. à l'Art. 225-1 et 225-2 du Code pénal, l'agent privé de sécurité tomberait rapidement sous le coup de la discrimination (R631-27 du CSI) s'il venait à refuser l'accès à une personne présentant une température élevée.
- Pose de marqueur matérialisant la distanciation sociale
- Prise de Température : ne concerne que le siège et les entrepôts
- Réduction des capacités d'accueil des salles de réunion au siège et salle de restauration. Adaptation des postes de travail
- Fermeture des salles de sport au siège
- A définir en lien avec les autorités sanitaires, le comex lié au covid et dialogue avec les partenaires sociaux
- Un self-assessment devra être effectuée comme durant la pandémie via notre application COVID-19
- Création d'un kit sanitaire qui sera livré sur magasins, rédaction des process sur le traitement des livraisons, les retours clients ainsi que pour le siège et les entrepôts logistiques.

Q13: Pensez-vous qu'il soit utile/nécessaire/possible de réaliser des tests ?



Q14 : Avez-vous pu identifier des circuits d'approvisionnement fiables et durables en équipements de protection individuelle ?

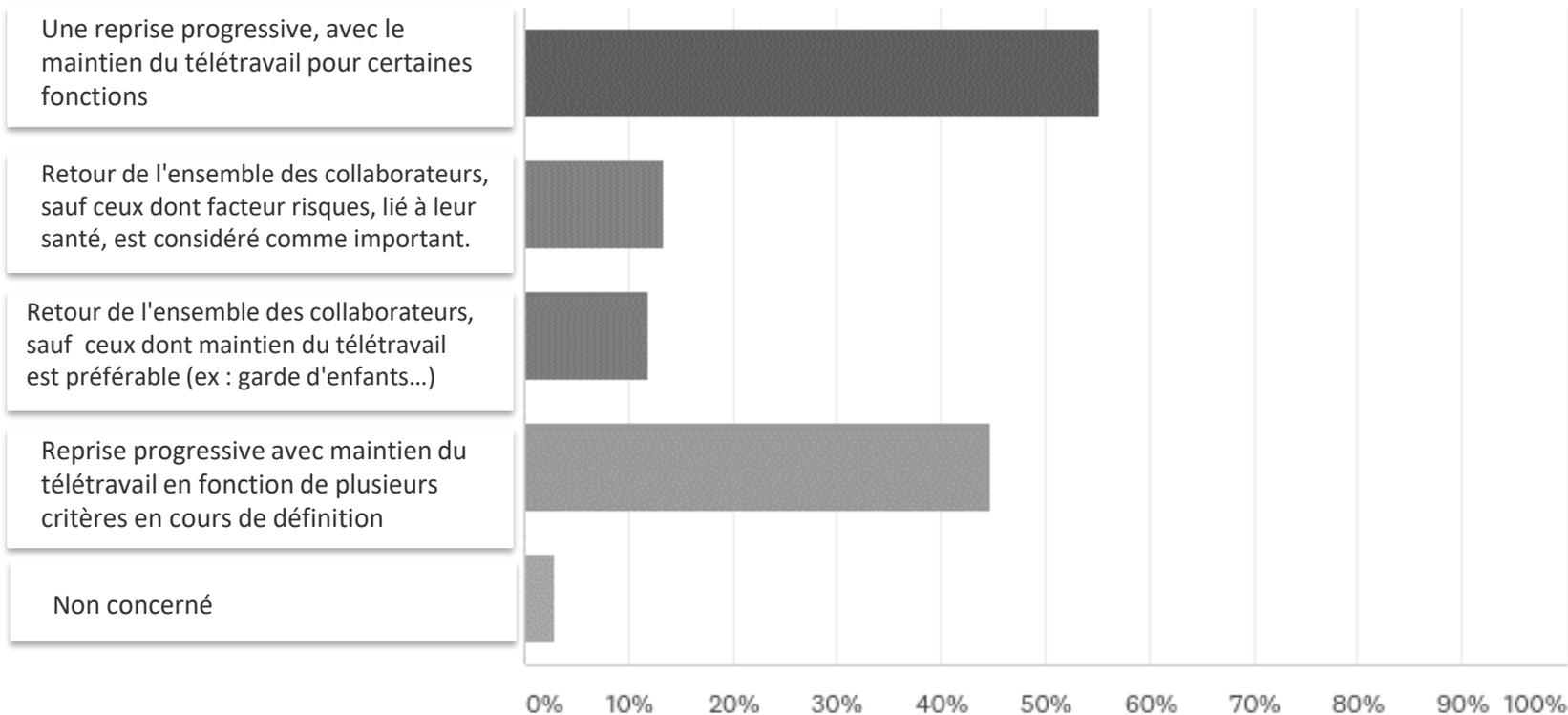


Q14 : Avez-vous pu identifier des circuits d'approvisionnement fiables et durables en équipements de protection individuelle ? (suite)

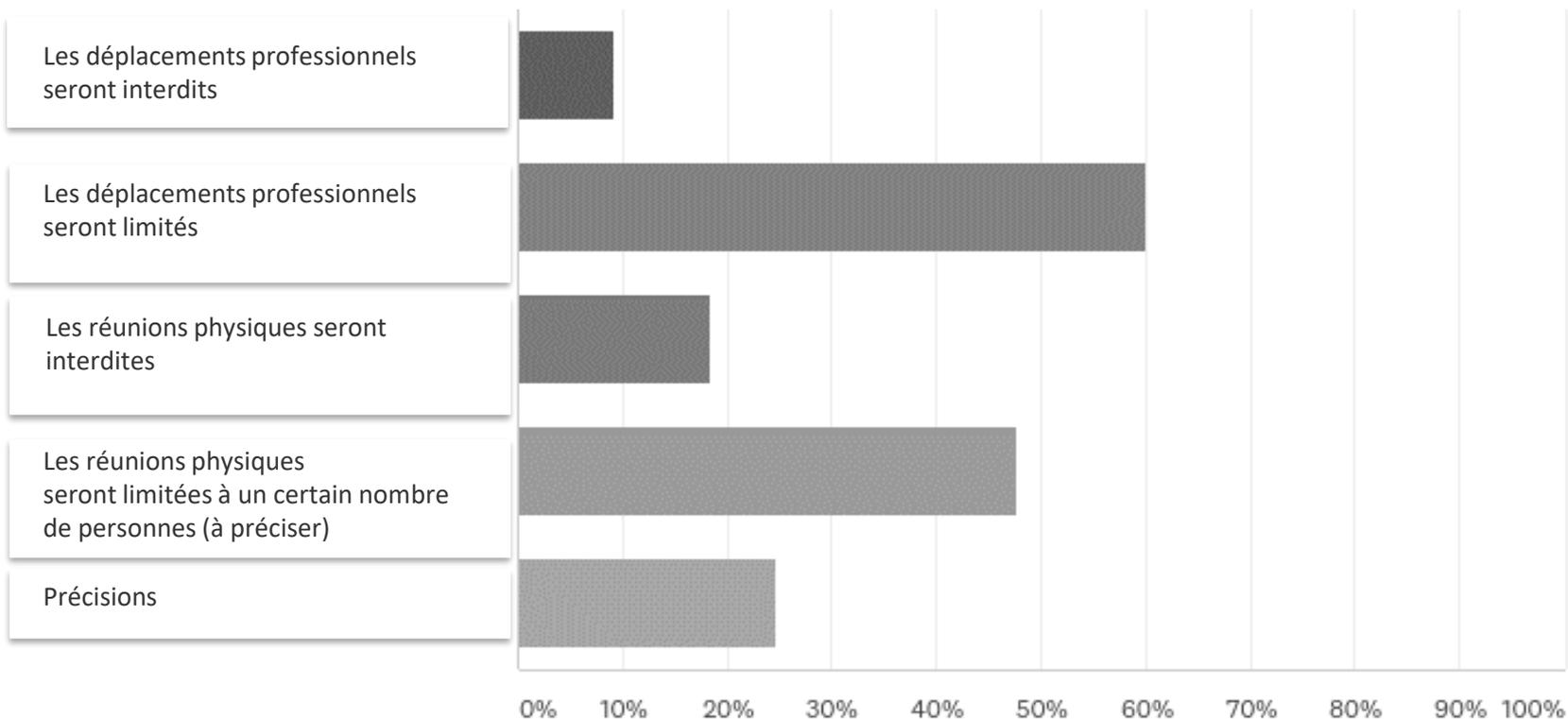
PRECISIONS

- Partenaires de l'université, la région PACA et l'UGAP
- Réception de masques de partenaires chinois
- Fournisseurs OK - Circuit Logistique (douane, etc...) très compliqué
- Circuit d'approvisionnement au niveau du groupe à l'échelle mondiale. Centralisation des commandes et réception des équipements avant dispatching dans les différents pays.
- Tension marchés en approvisionnement masques FFP02/03=> complications pour fortement approvisionnement.
Concernant le marché des masques alternatifs : mise en place de la norme SPEC S76-001 (AFNOR) va permettre de différencier les produits.
Enjeu: risque de marchandises défectives ou coûts élevés + arnaques.
- Facile tant que les masques alternatifs n'étaient pas conseillés, maintenant nous rencontrons des difficultés pour réapprovisionner...
- Extrêmement difficile de trouver des masques avec les bons certificats.
- Les lingettes désinfectantes sont en rupture de stock absolument partout. L'ensemble des produits sanitaires sont, d'une manière générale, difficiles à obtenir, avec une envolée des prix...

Q15 : Concernant ce plan de reprise d'activité, votre société/organisation tend vers



Q15 : Lors de la reprise d'activité (partielle ou totale)



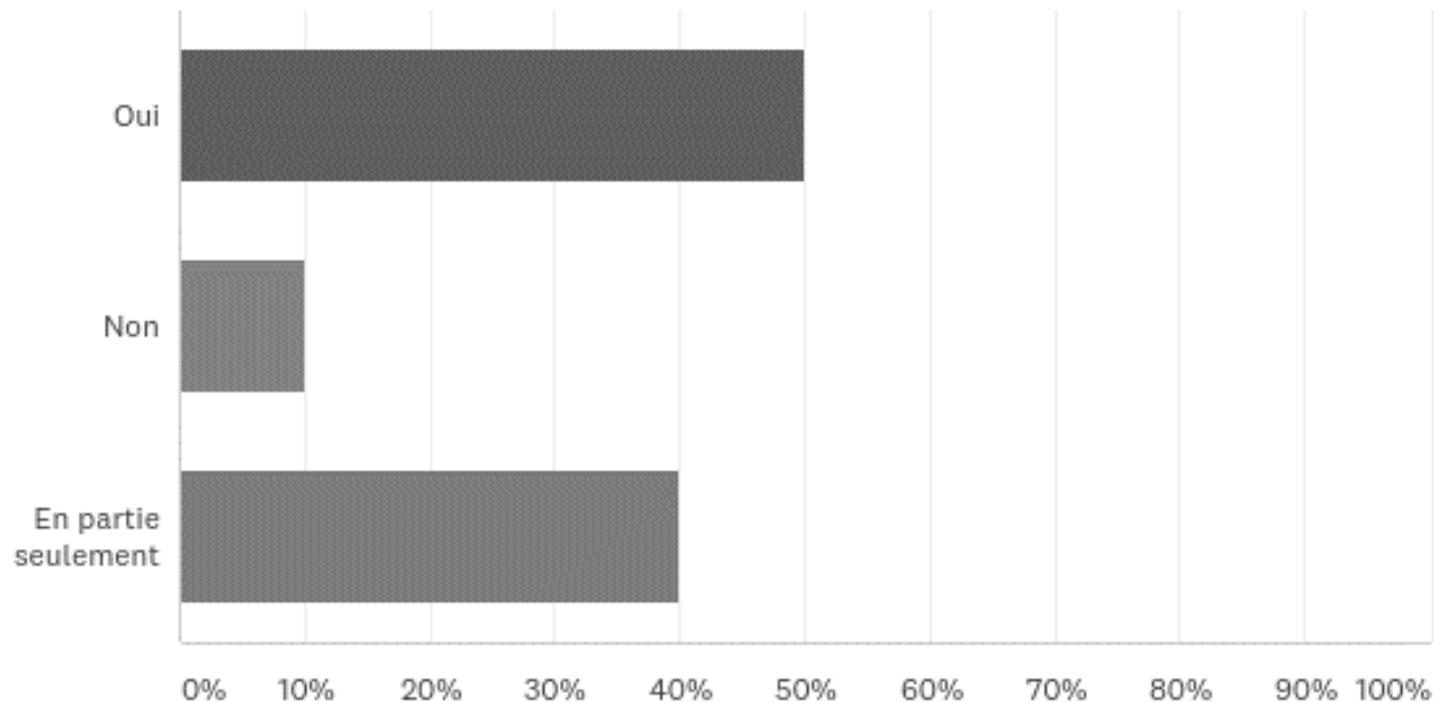
Q15 : Lors de la reprise d'activité (partielle ou totale) – Suite...

PRECISIONS

- Organisation de visio conférences
- Selon surface locaux/bureaux, nouvel aménagement permettant 2m de distance - Réunions physiques non privilégiées
- En cours de discussion : réduire les réunions, limiter les participants, favoriser réunions en non présentiel...
- En cours de réflexion en lien les autorités sanitaires, le comex lié au covid et dialogue avec les partenaires sociaux
- Réunions par visioconférence déjà hautement privilégiées, au niveau du groupe du fait de son étendue géographique mondiale; elles seront donc encore plus favorisées. Les déplacements professionnels continueront de faire l'objet d'une restriction aux seuls déplacements impératifs soumis à l'approbation du directeur régional et de son assistant HSE.
- Lors de la reprise partielle les réunions avec des externes seront interdites et les déplacements extrêmement limités.

Partie II - Pour les organisations appartenant à l'un des secteurs considérés comme essentiels

Q16 : Les mesures de sécurité-sûreté, mises en place dans le cadre du confinement, avaient-elles pu être anticipées ?



Q16 : Les mesures de sécurité-sûreté, mises en place dans le cadre du confinement, avaient-elles pu être anticipées ? (suite)...

PRECISIONS

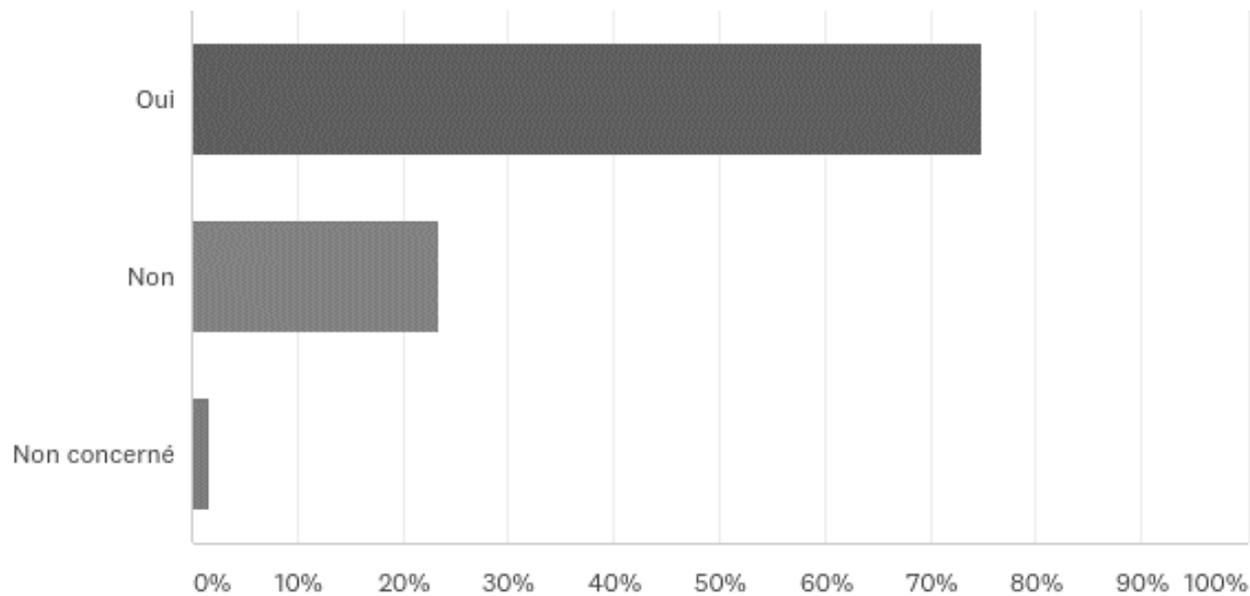
- Rédaction d'un PCA, commandes associées
- Mise en place du PCA mis à jour suite au travail réalisé en 2009 pour la grippe H1N1
- Oui dès la mise en place des mesures de confinement en chine, Corée du sud puis Italie. PCA activé fin Février. (interne, entreprise de sécurité privé, entreprise de nettoyage + entreprises intervenantes essentielles à la continuité d'activité exemple : logistiques, entrepôts, ...). Prise d'attache avec l'institution début Mars avec état de situation régulier.
- RTE dispose d'un plan de continuité d'activité en cas de crise sanitaire, la dernière mise à jour datant de 2015. Pour la crise COVID, nous avons décliné ce plan générique à partir de fin février pour chaque direction métier et selon les spécificités de cette pandémie.
- PCA actif depuis 2009 (grippe H1N1)
- Existence d'un PCA qu'il a fallu adapter à la crise. présence de quelques stocks de matériels de protection
- Dans l'idéal, une concertation avec les autorités publiques, notamment, aurait été une bonne chose, pour la mise en place du PCA
- Nous disposons d'un plan pandémie que nous avons pu actionner rapidement qui prévoit des actions par phase que nous avons pu suivre. Nous avons aussi un PCA pour la France et par sites. Ceux-ci sont intégrés dans le plan pandémie et sont actionnés aussi.

Q16 : Les mesures de sécurité-sûreté, mises en place dans le cadre du confinement, avaient-elles pu être anticipées ? (suite)...

PRECISIONS

- Orange a naturellement un PCA pour services Clients, autres services et pour nos PIV, en parfait accord avec les pouvoirs publics (*consignes pour accompagner nos activités et des fiches label caractérisant les sites et des listes d'actions pour mettre en sécurité nos sites pendant le confinement. Contrôles des mesures de protection et plusieurs niveau de PCA suivant la criticité*)
- PCA et Cellule de Crise Décisionnelle en place. Scénario Pandémie existant mais uniquement pour un département géographique, avec ou sans site administratif, mais pas prévu à cette échelle.
- Armement d'une cellule de crise dans l'ensemble de nos régions et à l'échelon nationale avec des réunions trois fois par semaines dès le lundi 16 février. Début mars réunion matin et soir 6 jours sur 7. A compter du jeudi 12 réunion 7 jours sur 7 matin et soir.
- PCA + volet spécifique crise sanitaire rédigés, que nous avons adapté
- Oui - Informations émanant d'institutions ; participation à la mise en place d'une PCA... : la sûreté est partie intégrante du PCA dans notre société
- Dans le secteur des transports publics, les opérateurs ont été confrontés au problème du respect de la distanciation sociale par la clientèle alors que l'ensemble des réseaux avaient réduit leur offre en termes de moyens (moins de bus, de tramways, de métro). L'appui des services de l'Etat (police et gendarmerie) a permis de gérer au mieux cette situation qui devrait perdurer en phase de déconfinement.

Q17 : Les risques de contracter le virus ont-ils entraîné une reconfiguration des espaces in-situ ?



Q17 : Les risques de contracter le virus ont-ils entraîné une reconfiguration des espaces in-situ ? (Suite)...

PRECISIONS

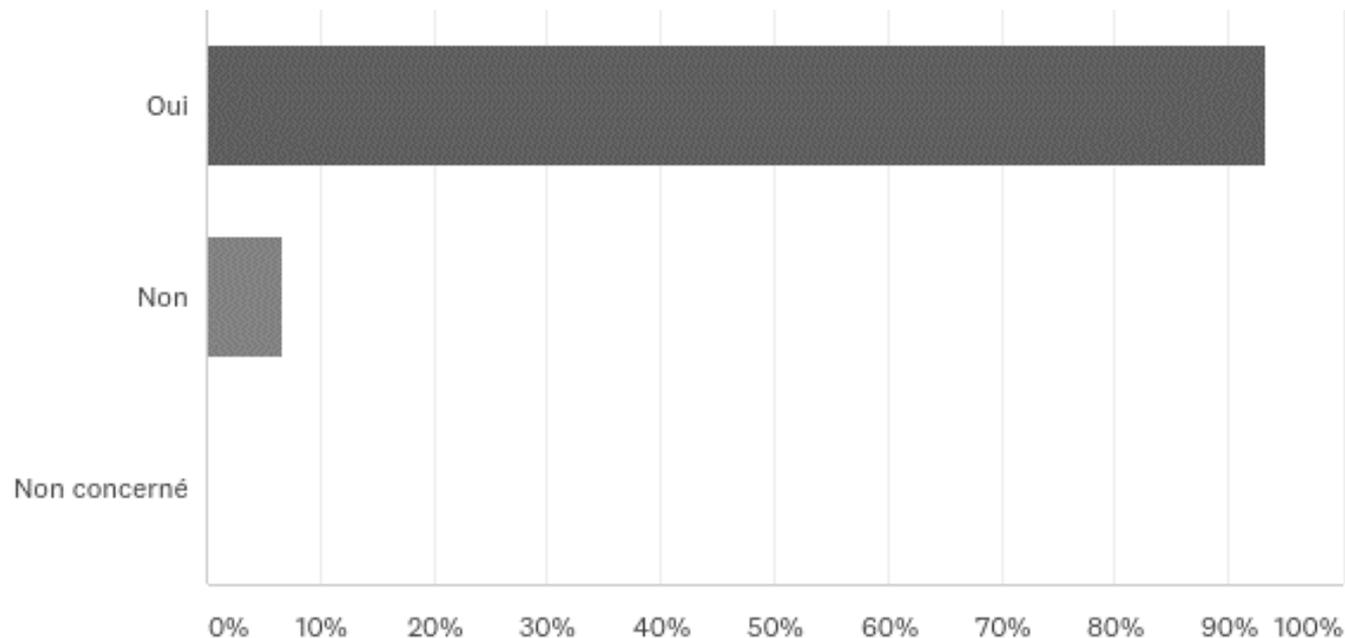
- Fermeture de certains accueils au public et réaménagement de ceux qui sont restés ouverts
- Aménagement du secteur « urgences » pour les adultes et enfants. Aménagement des secteurs de réanimation et du secteur hospitalisation
- Répartition par zone et par site des collaborateurs menant des activités dont le présence est essentielle
- Réaménagement des restaurants d'entreprises ou inter-entreprises
- Distances sociales sur les postes de travail. Marquage au sol et gestions du sens des flux
- Un bureau sur trois occupé Une place sur deux au restaurant d'entreprise et salle de réunion
- Reconfiguration de la gestion de travail, pour les activités essentielles. Aménagement des circulations et des rotations de personnels, ou la limitation de personnel dans les espaces
- Partiellement pour certains services : division de certaines équipes en deux pour travailler sur deux plateaux séparés (période avant le confinement)
- Mise en place d'hygiaphone pour les PC Sécurité et les Accueils

Q17 : Les risques de contracter le virus ont-ils entraîné une reconfiguration des espaces in-situ ? (Suite)...

PRECISIONS

- Aménagement pour éviter les contacts avec les objets (portes, etc.)
- Mise en place de mesures pour faire respecter la distanciation sociale et la protection des agents
- Isolement aéraulique, isolement physique, réduction des accès extérieurs et filtrage des accès restants ouverts
- Installation de plexiglas à l'accueil ou dans les bureaux des collaborateurs amenés à recevoir des clients. Fourniture de gel hydroalcoolique, gants, lingettes. Pas de masque à disposition au début du confinement (problème réglé depuis début Avril)
- Salles de réunion limitées à 50% de leur capacité avec règles de distanciations– voire fermées
- Balisage ou condamnation de zones afin de garantir la distanciation sociale
- Oui, cependant peu, notre industrie (pharmaceutique) étant habituée à travail dans des contraintes sanitaires élevées et les emplois non directement opérationnels ont été convertis en télétravail.
Espaces réadaptés : principalement au niveau du restaurant d'entreprise => respect des consignes de distanciation : à table, personne en face, une chaise de libre entre chaque personne - configuration en quinconce
- Le recours au télétravail ou au chômage partiel a permis de limiter ces risques
- La porte avant des autobus a été condamnée tout comme l'espace autour du conducteur (neutralisation des sièges derrière sa cabine matérialisée par une rubalise).

Q18 : Les risques de contracter le virus ont-ils entraîné des process particuliers ?

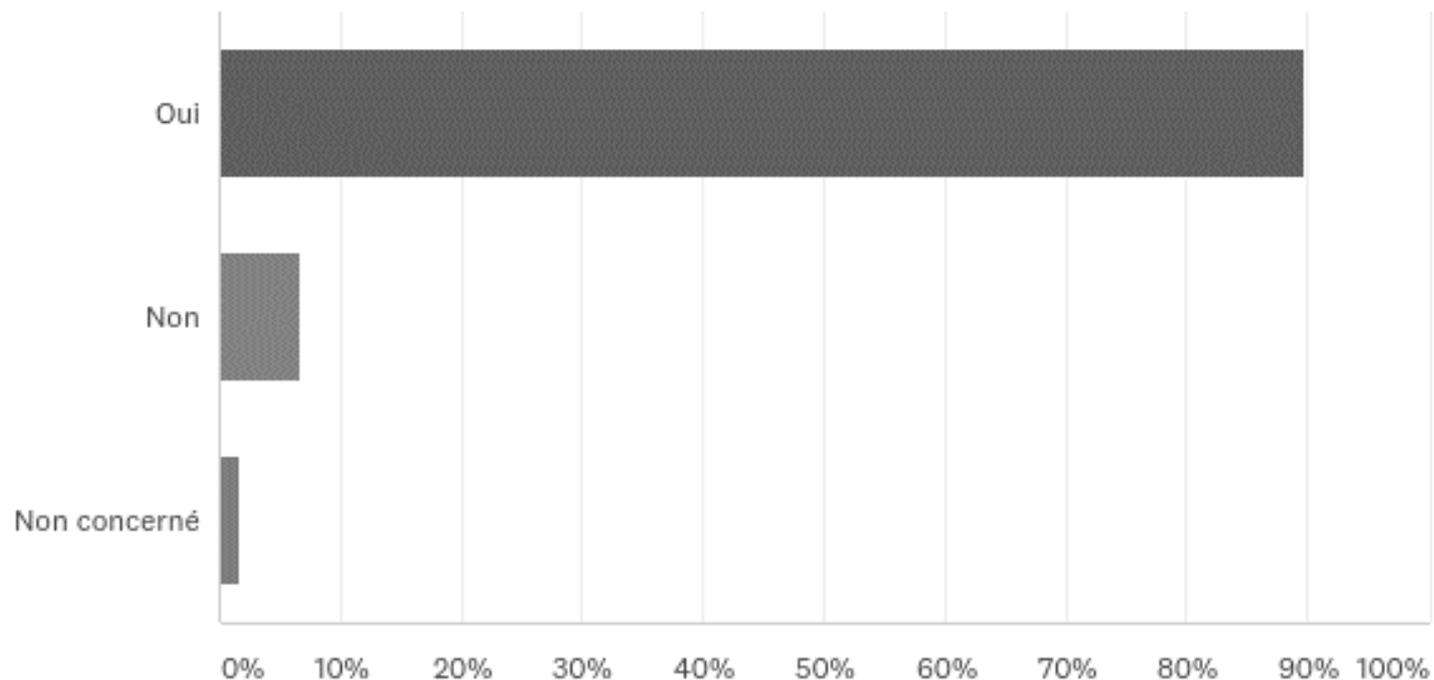


Q18 : Les risques de contracter le virus ont-ils entraîné des process particuliers ?

PRECISIONS

- Nouvelle évaluation des fiches risques métier par le service de prévention des risques professionnels
- Réaménagement chez les clients des process d'interventions et mise en place d'avenant au plans de prévention Nettoyage et désinfection systématique des surfaces de contact (ordinateurs, pda, tablettes, imprimantes,...)
- Activation du plan de protection du personnel. Activation du plan de protection logistique. Activation du plan de sûreté. Activation du comité opérationnel de crise
- En cas de cas avéré : les personnes ayant été en contact sont mises en quarantaine, le bureau et les poignées de portes jusqu'à celui-ci ont été nettoyés " Covid 19 ", Le salarié peut reprendre le travail après avis du médecin du travail
- Eclatement de collectifs pour limiter les risques de contagion concentration sur les activités essentielles, report des opérations programmées non urgentes
- Fermeture des rideaux des agences bancaires. Possibilité de recevoir des clients pour les opérations essentielles. Réception des clients 1/1 ou 2/2 pour assurer les mesures barrières. Fermeture d'une partie des agences
- Décalage des prises de postes des équipes pour éviter les rencontres (arrivants - partants) + Zones de circulation
- Port des masques chirurgicaux 4/pers/JOUR Gel hydroalcoolique à toutes les entrées et points stratégiques
- Création d'une chartre de respect des gestes barrière
- Equipement individuel en zone COVID (centres hospitaliers)
- Désinfection entre les relèves - pas de contact entre les équipes qui se suivent aux mêmes postes - Mise à disposition de gel hydroalcoolique à l'entrée pour les rares personnes autorisées à accéder à l'entreprise (*questionnaire de santé transmis 72h à l'avance*)
- Aménagement des prises de service, des temps de pause pour éviter tout regroupement - Limitation du nombre d'agents à 2 dans les VL (1 devant et 1 derrière) - Prises de température avec thermomètre frontaux - Distribution de gel hydroalcoolique, de lingettes et, à compter du 3 avril pour les agents les plus exposés (contrôleurs) , et du 27 avril pour le reste de l'entreprise, de masques chirurgicaux (2 par agents et par vacation de 8h).

Q19 : Face aux risques de contracter le virus, certains collaborateurs ont-ils bénéficié de mesures particulières (arrêt de travail...) ?

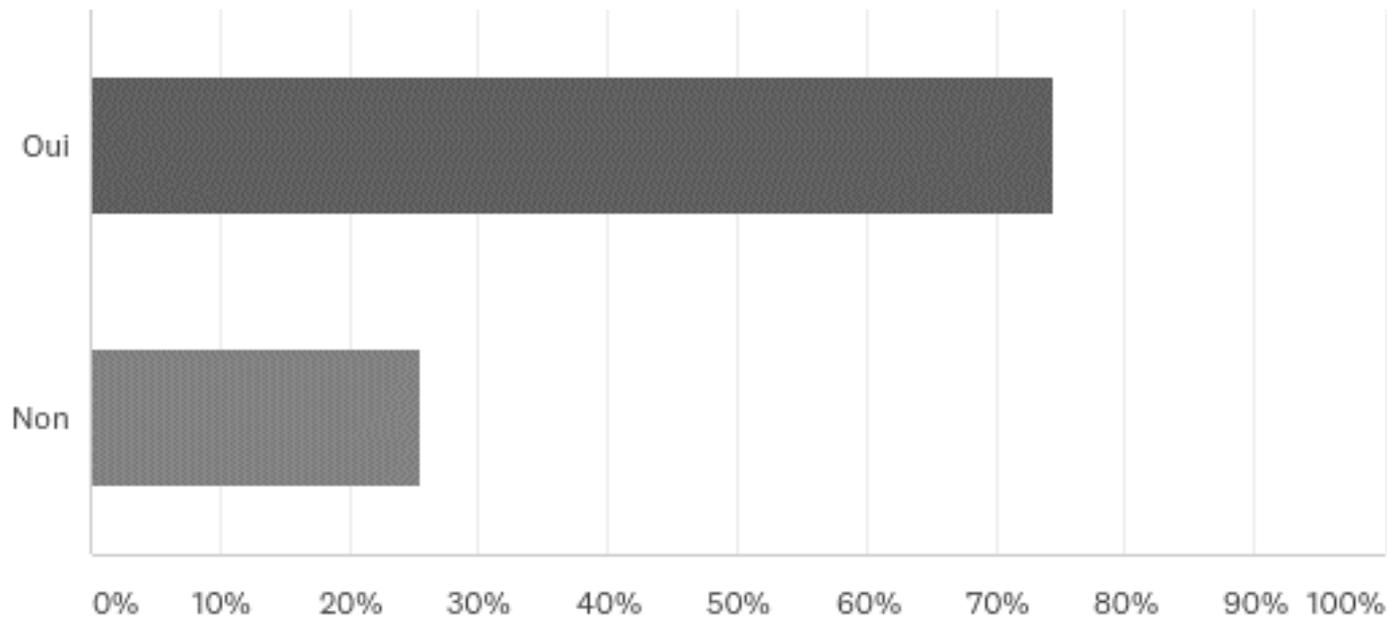


Q19 : Face aux risques de contracter le virus, certains collaborateurs ont-ils bénéficié de mesures particulières (arrêt de travail...) ? *Suite...*

PRECISIONS

- Autorisation spéciale d'absence pour garde d'enfants et maladie chronique
- Identification des personnes vulnérables
- Télétravail pour l'ensemble des collaborateurs pour lesquels l'activité le permet, sauf dérogation spécifique. Modifications des plages horaires de travail pour le personnel en production.
- Mise en quarantaine rémunérée, pour les personnes suspectées d'avoir contracté le virus, ou avec des symptômes grippaux, en attendant une visite médicale puis arrêt de travail lorsque le test est positif.
- Prises en compte des notions de comorbidités, dans certains entreprises, pas totalement pris en compte par le service RH

Q20 : Face aux risques de contracter le virus, des mesures/dispositifs de sécurité/sûreté ont-ils été renforcés ?

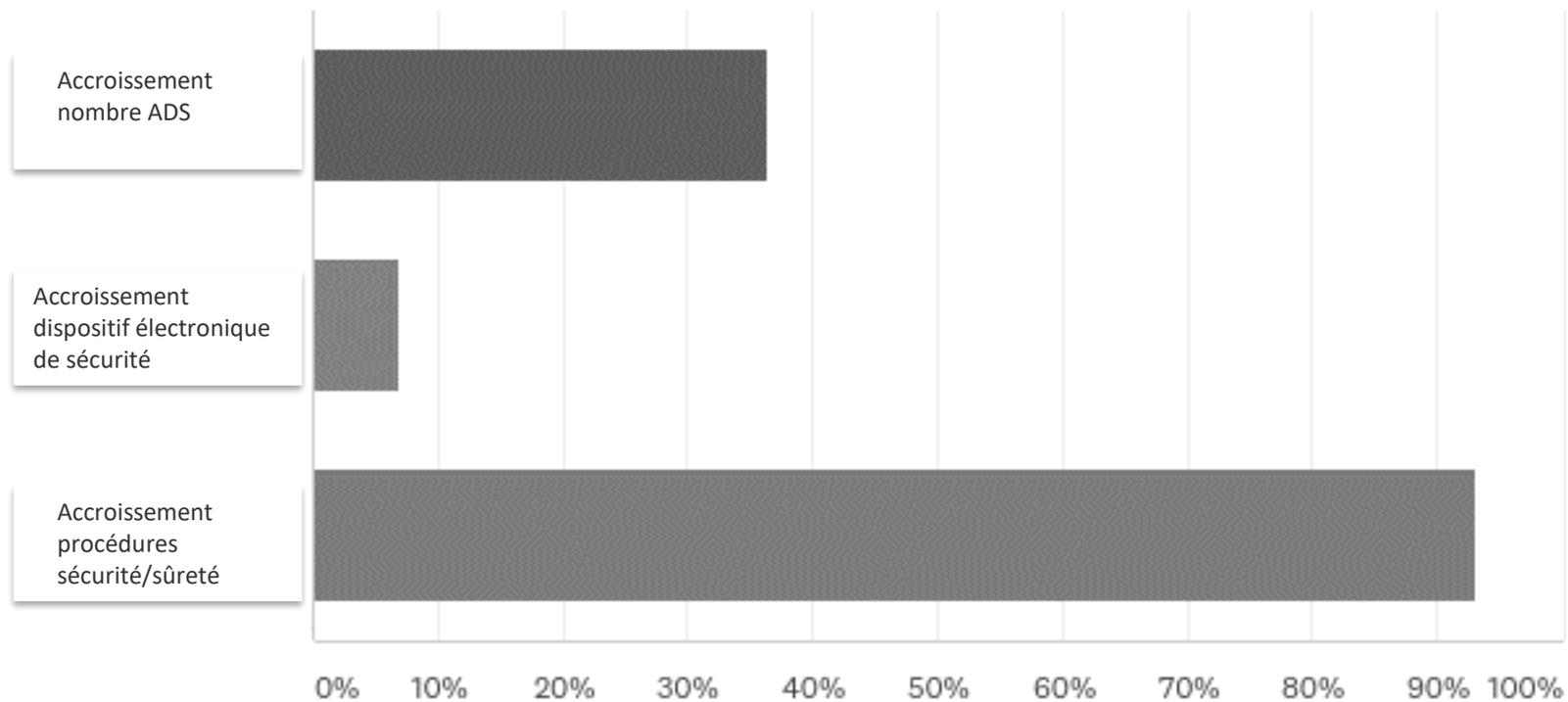


Q20 : Face aux risques de contracter le virus, des mesures/dispositifs de sécurité/sûreté ont-ils été renforcés ?

PRECISIONS

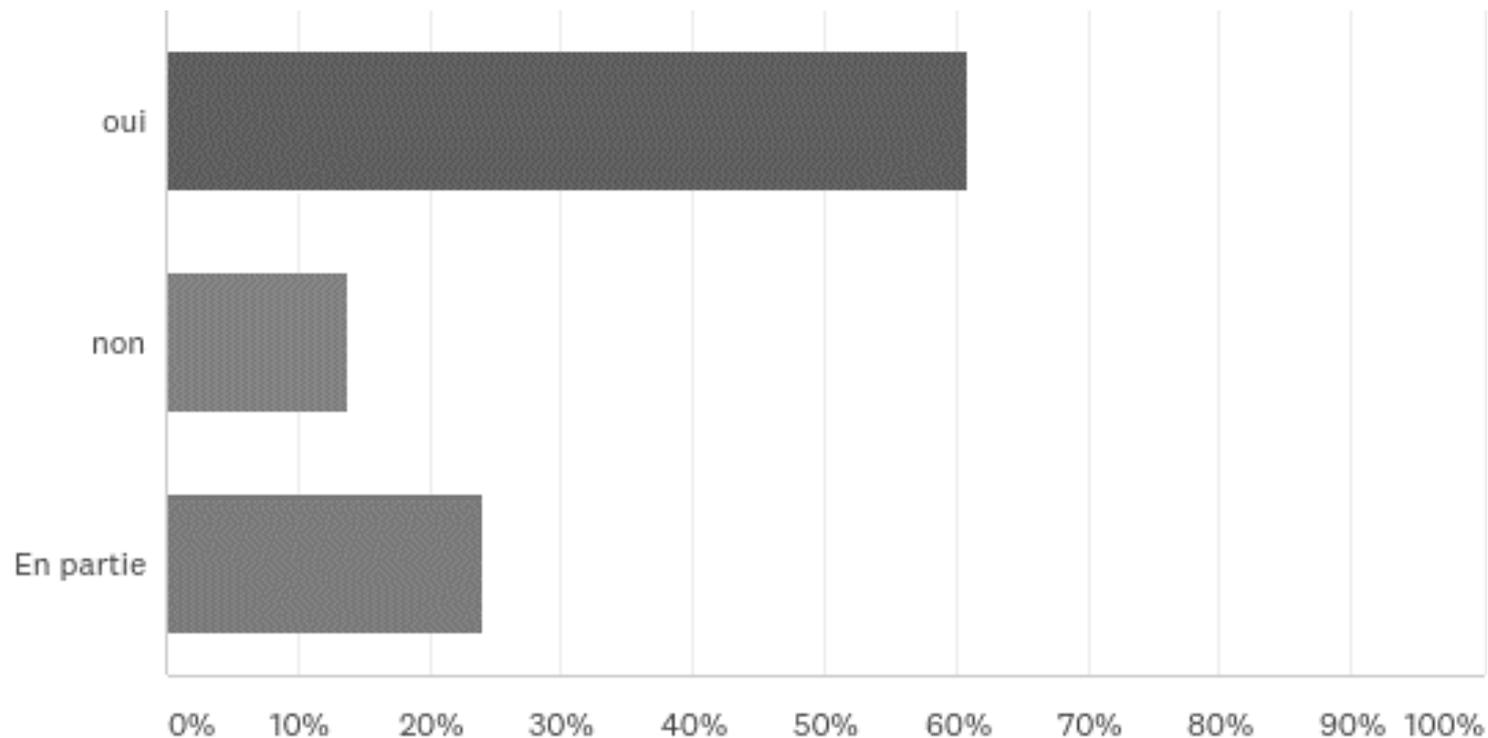
- Le service de la police municipale est chargé de vérifier l'application des gestes barrières et de la distanciation sociale dans les lieux ouverts au public
- Activation du plan de sûreté (interne + institutionnel) dès début mars. Limitation des points d'accès au site. Contrôle de température par caméras thermiques. Mise à disposition de visière de sécurité, gants, masques, solution hydroalcoolique au personnel de sûreté et guichetiers.
- Présence d'agents de sécurité sur les agences à fort flux de clientèles pendant la période de versement des prestations sociales (du 3 au 10/04). Mesures reconduites sur la période du mois de Mai (du 4 au 7/05)
- Des mesures d'hygiène spécifiques et consignes ont été élaborées et communiquées au personnel sur chacun des sites en activité selon les activités. Certains sites pratiquent la prise de température dans les règles imposées par la RGPD
- Affichage et rappel des mesures barrières à respecter, fermeture du restaurant d'entreprise, cheminements particuliers pour éviter de manipuler trop de portes
- Vigilance particulière demandée aux télésurveilleurs pour nos emprises beaucoup moins fréquentées par les salariés
- Posture de sécurité est déjà adaptée en temps normal

Q21 : Ces mesures/dispositifs concernent



Partie III – Questions d'ordre général

Q22: L'application du continuum de sécurité vous paraît elle effective, en cette période de crise?



Q22 : L'application du continuum de sécurité vous paraît elle effective, en cette période de crise?

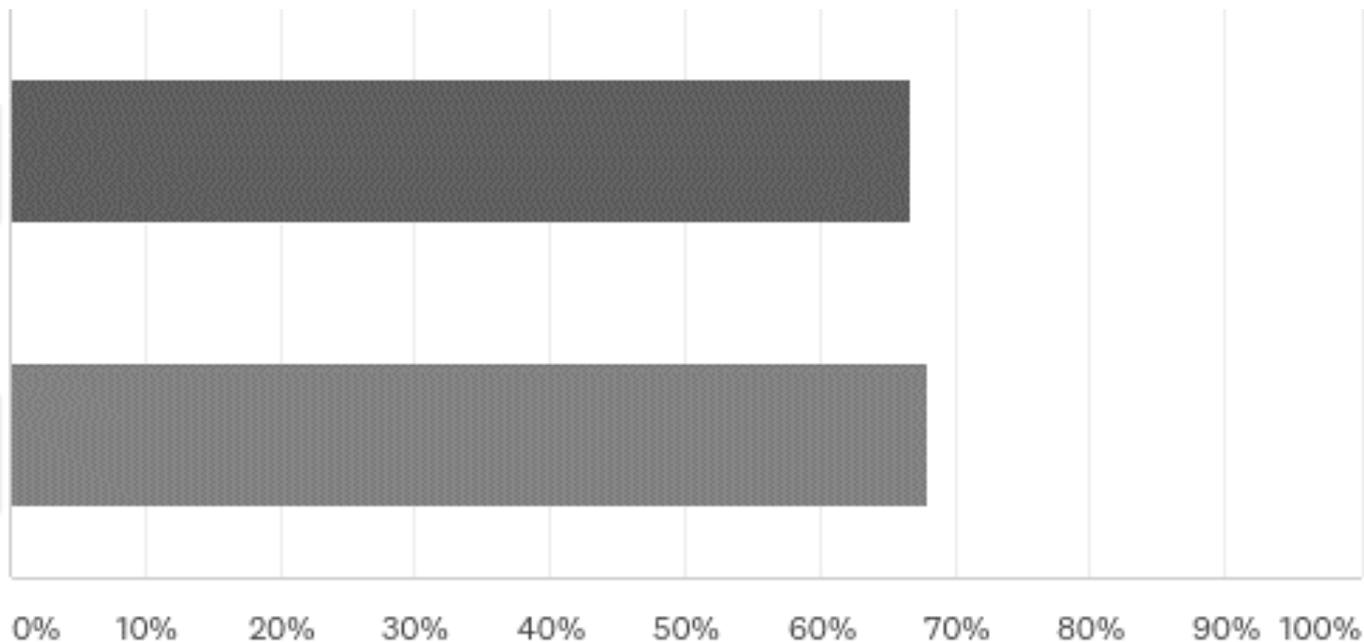
PRECISIONS

- Des services de l'Etat pas en mesure d'assurer la coordination : manque d'agilité, au niveau local, suite aux directives nationales
- Echanges essentiels entre institutionnels/acteurs de la sécurité dans leur ensemble pour que les mesures fonctionnent
- Difficultés à mobiliser les services de Police sur les problématiques du quotidien ; peu d'échanges, actuellement, avec les forces de l'ordre
- L'Etat est complètement passé à côté de ces enjeux
- Sécurité privée: secteur d'activité quelque peu oublié des pouvoirs publics tant en termes de reconnaissance que d'appui. C'est regrettable.
- Le versement des minima sociaux a donné lieu à une certaine mobilisation des services de sécurité pour assurer le bon déroulement des opérations, notamment dans les agences considérées comme "sensibles".
- Le continuum s'organise essentiellement de manière informelle ; nous échangeons très régulièrement avec les acteurs de la sécurité publiques (2 à 3 fois par semaine) et au moins une fois par semaine avec nos prestataires de sûreté privée
- Aucune différence avec la période précovid car relations fortes déjà opérationnelles.

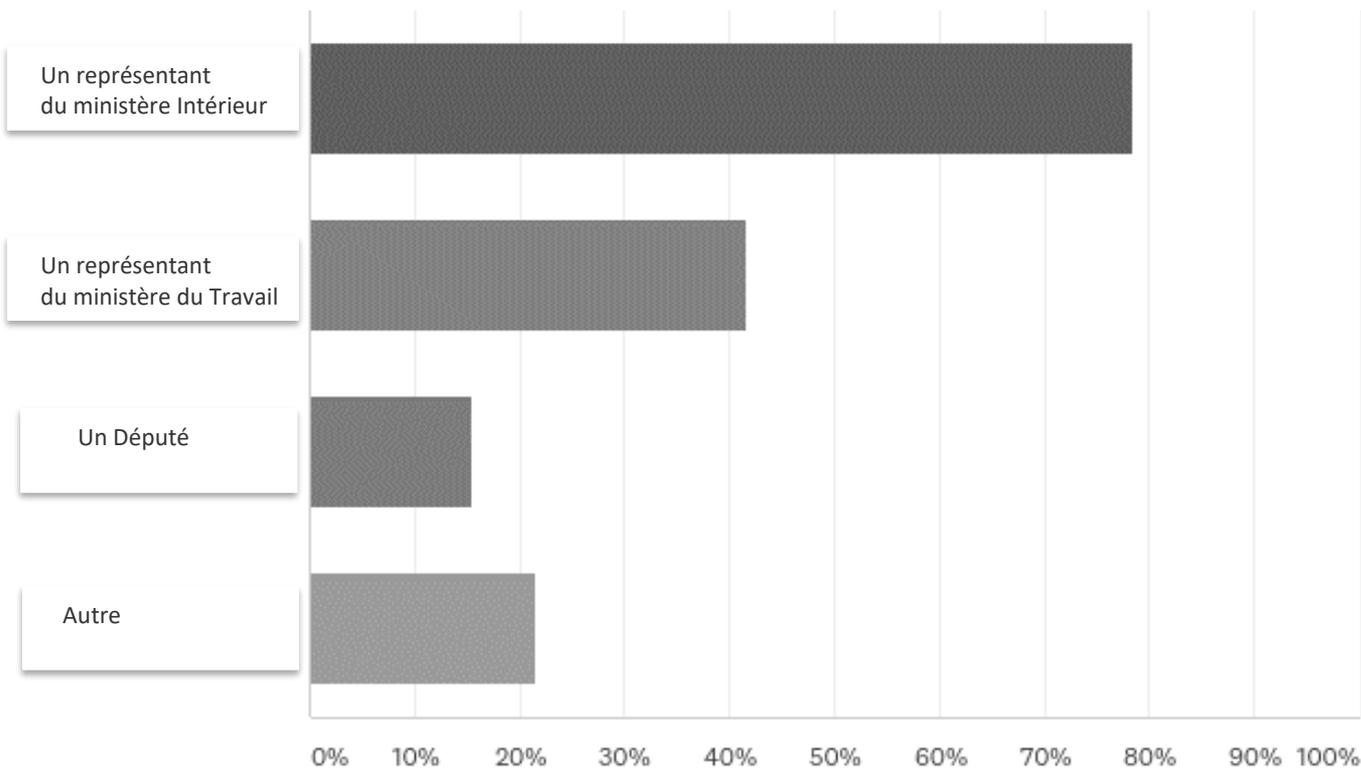
Q23 : Souhaiteriez-vous plus d'échanges avec les pouvoirs publics

Au sujet des préventions/sécurité à mettre en place durant cette prolongation de confinement

Au sujet des plans de reprises d'activités – Priorités en fonction des secteurs d'activités



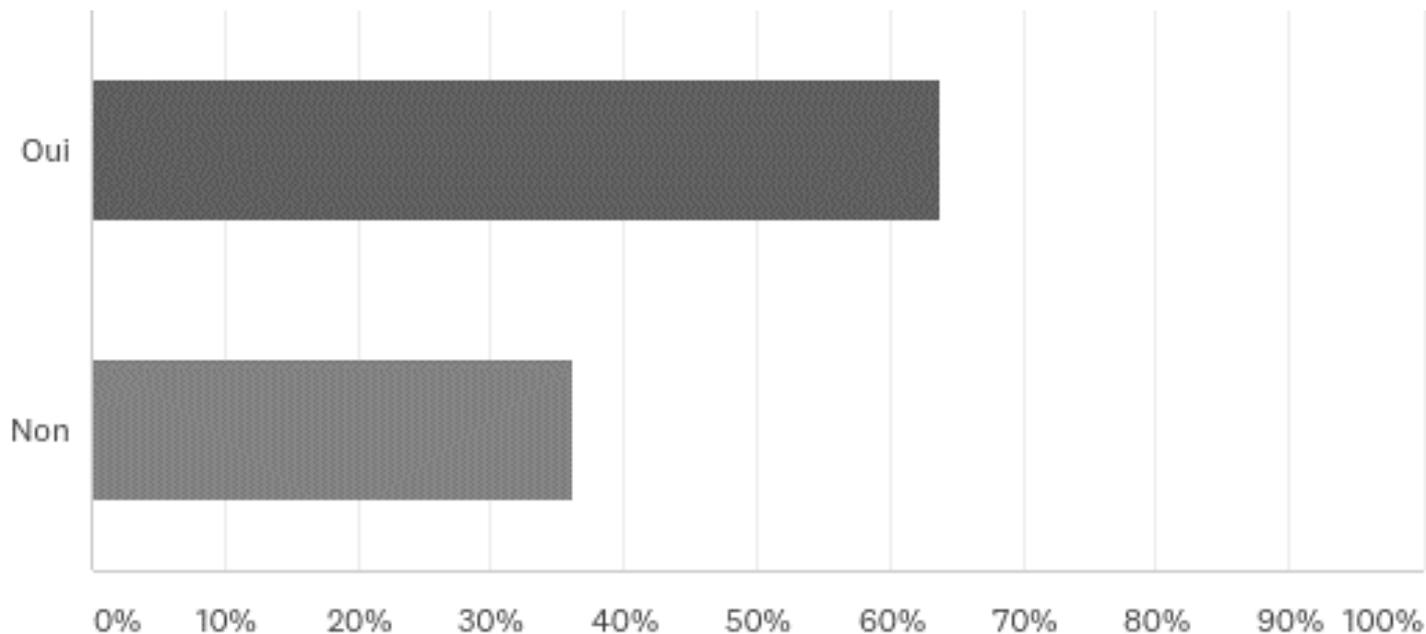
Q24 : Souhaiteriez-vous une visioconférence avec



AUTRES

- Un représentant ministère santé (cité à de nombreuses reprises)
- Préfecture
- DGA pour les OIV

Q25 : Souhaiteriez-vous que des sujets particuliers, en lien avec les enjeux que vous rencontrez, dans votre activité professionnelle, dans le cadre de cette crise sanitaire, soient traités dans les prochaines semaines, lors des visioconférences ou soirées débats, lorsqu'elles reprendront.



Q25 : Souhaiteriez-vous que des sujets particuliers, en lien avec les enjeux que vous rencontrez, dans votre activité professionnelle, dans le cadre de cette crise sanitaire, soient traités dans les prochaines semaines, lors des visioconférences ou soirées débats, lorsqu'elles reprendront.

PRECISIONS

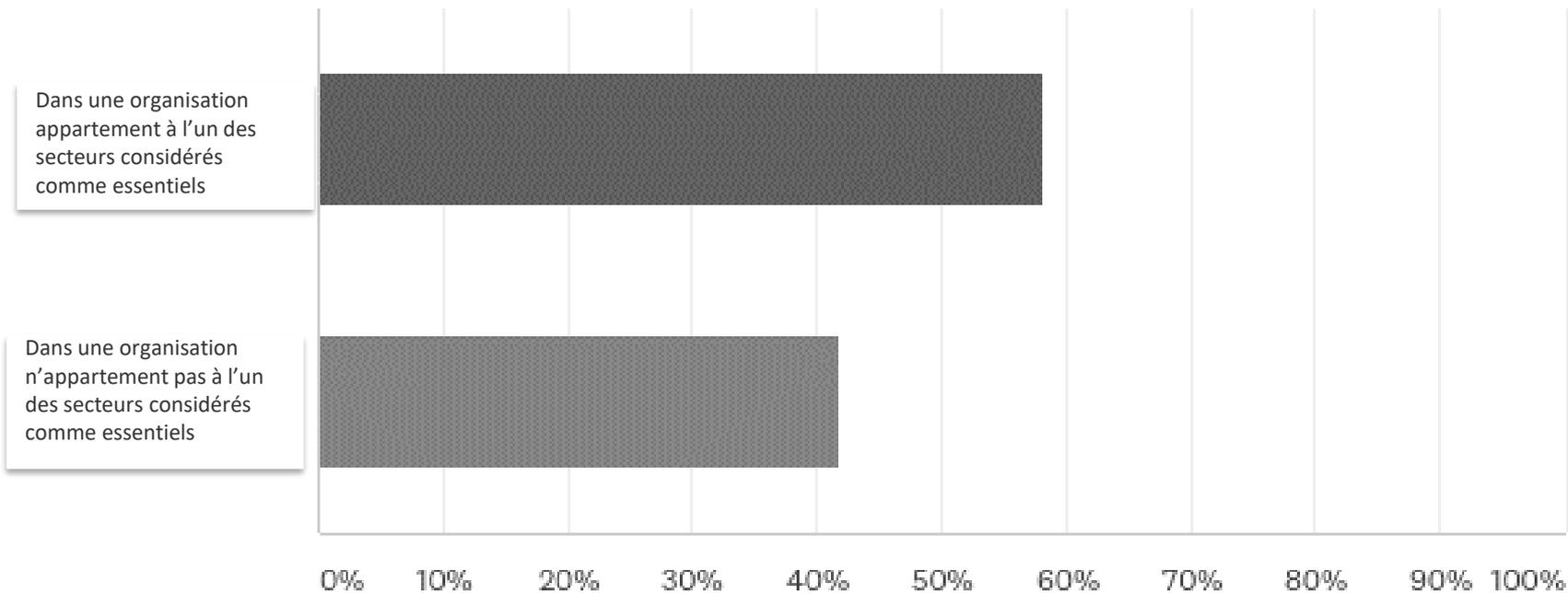
- Actions, bonnes pratiques mises en place sur les sites. Nécessité de continuer les visioconférences hebdomadaires dans la phase de déconfinement.
- Mutualisation/échanges sur Plan de retour progressif à l'activité (lors de visioconférences) Par secteur d'activité... Par taille d'entreprise
- La reprise d'activité - le continuum de sécurité - l'articulation sécurité sanitaire/sûreté
- Responsabilité de l'employeur vis à vis des collaborateurs sur la reprise d'activité ou le maintien (*droit de retrait - refus de revenir au poste de travail - quid en cas de contamination... -obligation de résultats ?*) Niveau des mesures de sécurité sanitaire à prendre selon les différentes missions : personnes intervenant sur le terrain au contact de public ou pas, personnels amenés à rester dans les bureaux, les lieux d'accueil du public. La position que doit avoir le donneur d'ordre vis à vis de ses prestataires sur la reprise ou la poursuite de leurs activités : responsabilité, exigences de mesures de sécurité, refus du prestataire d'intervenir ou reprendre l'activité.
- RETEX de cette crise sanitaire sur les organisations. Allons-nous retrouver un mode normale ou bien cette crise va-t-elle impliquer des changements d'organisation pérennes. Nos organisations sont-elles prêtes à faire face à de telles crises ?
- Impact économique et positionnement des entreprises françaises au plan international
- Réouverture des espaces aériens à l'international. Ces fermetures pénalisent grandement de nombreuses activités (*impossibilité pour nos expatriés européens ou du continent américain de rejoindre leur zone de responsabilité*)
- Adaptations qui vont être demandées aux ERP en phase de déconfinement

Q25 : Souhaiteriez-vous que des sujets particuliers, en lien avec les enjeux que vous rencontrez, dans votre activité professionnelle, dans le cadre de cette crise sanitaire, soient traités dans les prochaines semaines, lors des visioconférences ou soirées débats, lorsqu'elles reprendront.

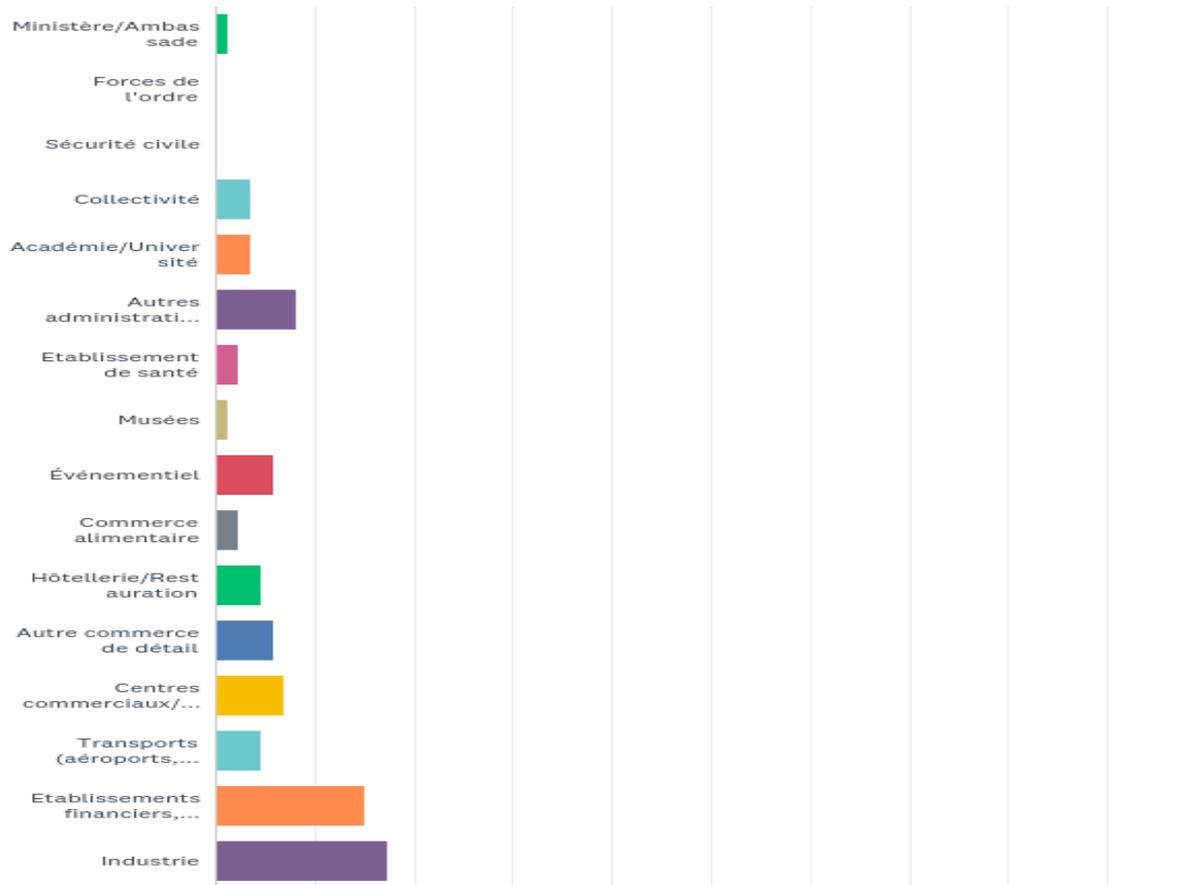
PRECISIONS

- Questions techniques de type RH : Par exemple, « Avec un arrêt de la garde d'enfant au 01 Mai, pour une date de déconfinement au 11 mai, sans avoir la certitude d'une réouverture des écoles à cette date, comment faire pour nos collaborateurs ayant des jeunes enfants ? Chômage partiel alors que nous sommes en activité ? Questions sur des solutions techniques et électroniques sur la distanciation ? Prise de température ? Comptage des personnes ? ...
- Plans de prévention et mesures de sécurité à mettre en œuvre
- Lien entre politique de santé publique et monde économique
- Quelles mesures prises pour palier à une mise en quatorzaine des ADS sur un site (sensible ou pas) ?
- Les restaurants d'entreprise : comment offrir un service de restauration sans risque de contamination ?
- Comment allons nous réouvrir les centres commerciaux français ? quelles conditions ? filtrage aux entrées ? tout les types de commerces vont ouvrir ? Idem pour transports publics, gares, aéroports?...
- Hygiène et sécurisation dans les transports
- Les menaces potentielles qu'engendre une récession de cette ampleur , les moyens et les pouvoirs déployés pour endiguer mais aussi pour contenir cette menace
- Le coût réel de cette pandémie et quelles mesures nationales pour anticiper une nouvelle pandémie?
- Le développement des menaces radicales en parallèle de la crise COVID
- Comment renforcer le besoin de prévention et de vision à long terme pour une sécurité et stabilité accrue (à l'air du numérique, de l'instantané, cela semble être moins une priorité)
- Exigence de la pièce d'identité obligatoire au Check-in des hôtels

Q26 : Vous exercez une activité



Q27 : Dans quel secteur d'activité travaillez-vous, plus précisément ?



Q28 : Vos missions concernent un secteur géographique à rayonnement

